La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
jeudi 26 novembre 1998
115e année No 38
84 pages, 6 cahiers
60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,75 $ U.S.

Boutique LA-Z-BOY®
Sofas, chaises et causeuses de qualité
J.E. Audet inc.
Chez
(514) 255-5244
6955, rue Jean-Talon Est
Tout près du boul. Les Galeries d'Anjou

SONDAGE
CROP La Presse TVA

Intentions de vote*

Parti québécois	46 %
Parti libéral du Québec	39 %
Action démocratique du Québec	13 %
Autres	2 %

*Après répartition des indécis

page B1

Pour ou contre la tenue d'un référendum sur la souveraineté

Pour	28%
Contre	63%
NSP/NRP	8%

L'éditorial de Roger D. Landry

page B2

L'immunité refusée au général Pinochet

d'après AP et La Presse
LONDRES

Les juges de la Chambre des lords ont asséné hier un coup de massue judiciaire au général Augusto Pinochet le jour de son 83e anniversaire.

Ils ont estimé qu'aucune immunité ne protégeait l'ex-dictateur chilien d'une arrestation en vue de répondre des accusations de génocide, torture et terrorisme.

Cette décision, qui a surpris les observateurs et qui pourrait faire jurisprudence en droit international, confirme donc la légalité de l'arrestation du général Pinochet, le 16 octobre dans un hôpital londonien. Elle signifie que le sénateur à vie reste en détention en attendant la décision sur son éventuelle extradition réclamée en premier lieu par l'Espagne, une procédure qui pourrait prendre des mois.

Tous les regards sont désormais tournés vers le ministre de l'Intérieur, Jack Straw, qui a la tâche délicate — politique mais aussi quasi judiciaire — de décider d'ici le 2 décembre si la procédure d'extradition peut être lancée devant la justice de Grande-Bretagne.

Voir **L'IMMUNITÉ** *en A2*

PHOTO AFP

Anita Gonsalez (à gauche), a perdu son mari, deux de ses fils et deux de ses belles-filles sous le régime militaire de Pinochet. Soutenue par sa fille Patricia Recabarren, elle a accueilli avec beaucoup d'émotion à Santiago la décision de la Chambre des lords de ne pas reconnaître d'immunité à l'ex-dictateur.

Le général Augusto Pinochet

- **Les Chiliens fêtent dans les rues de Montréal**
- **Des scènes de joie un peu partout dans le monde**
- **Tony Blair hérite de l'encombrant dossier**
- **Le Canada songe aussi à demander son extradition**

page C1

Lysiane Gagnon

Jeu de balance

Au moment où le PQ est en train de balayer le Québec, l'appui à la souveraineté plonge à son niveau le plus bas depuis le référendum de 1995... Encore un épisode du traditionnel jeu de balançoire. Comme pour envoyer un message subliminal à leur gouvernement, les Québécois mettent la pédale douce sur la souveraineté dès qu'elle risque de se réaliser... pour appuyer légèrement sur l'accélérateur quand le risque disparaît!

Le sondage CROP que publie aujourd'hui *La Presse* (**voir l'analyse détaillée de notre collègue André Pratte en page B1**) est éloquent. Si un référendum avait eu lieu il y a quelques jours, avec la même question qu'en 1995, le résultat aurait été de... 40 % pour le OUI et de 60 % pour le NON. Exactement le résultat du référendum de 1980!

Ô paradoxe! La chute de l'option se produit au moment même où Lucien Bouchard *surfe* sur une vague de popularité sans précédent (la satisfaction de l'électorat, envers son gouvernement, est aussi élevée qu'après la crise du verglas), et au terme d'une campagne marquée par de vibrants appels à la souveraineté de la part de M. Bouchard.

On compare ici des pommes avec des pommes, c'est-à-dire les résultats obtenus au fil des mois par la même firme: or, depuis la mi-décembre 1995, alors que l'appui à la souveraineté-partenariat était de 54 %, seulement trois sondages CROP (sur un total de 25) ont produit un résultat plus négatif. L'option souverainiste (toujours assortie, dans la question du sondeur, du volet rassurant de « partenariat avec le reste du Canada ») n'est passée sous la barre des 40 %

Voir **JEU** *en A2*

La France honore Roger D. Landry

« Au nom du président de la République, je vous fais Chevalier de la Légion d'honneur. » Cette petite phrase récitée selon la formule habituelle par monsieur l'ambassadeur de France au Canada, Denis Bauchard, a été le point culminant d'une cérémonie protocolaire, mais empreinte d'émotion, au cours de laquelle le gouvernement français a rendu un hommage vibrant à monsieur Roger D. Landry, président et éditeur de *La Presse*. La soirée a réuni sa famille, ses amis, de nombreuses personnalités de tous les milieux. L'insigne de la Légion d'honneur, récompense instituée par Bonaparte en 1802, orne désormais le revers du veston d'un homme au cheminement impressionnant.

Nos informations, page A8

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

98

- **Bouchard veut une conférence sur l'union sociale**
- **Charest accuse Bouchard de «fabuler»**
- **Bouchard n'est pas l'initiateur de l'union sociale, réplique Stéphane Dion**
- **Dumont ne juge pas les élections référendaires**
- **Les «snowbirds» peinent à voter**
- **Les notes de campagne**

pages B4 à B7

401
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	E2	Bandes dessinées	C4	Êtes-vous observateur?	C2
- index	C2	Arts et spectacles	D5 à D13	Bridge	C4	Horoscope	C3
- immobilier	C2 et C3	- horaire spectacles	D12	Cyberpresse	D16	Laval	A13
- marchandises	C3	- horaire télévision	D10	Décès	C6 et C7	Loteries	A2, A10 et B6
- emplois	C3 et C4	- télévision	D6	Économie	E1 à E12	Monde	C1, C8 et D18
- automobile	C4 à C7			Feuilleton	C5		

Mots croisés	C7 et S10
Mot mystère	C5
Politique	B1, B4 à B8
Rive-Sud	A12
Tabloïd Sports	
- Robert Duguay	S5

ÉDITORIAL
Votons pour l'enjeu réel
- *Roger D. Landry*

page B2

MÉTÉO
Pluie
Max. 4, min. 1
cahier Sports,

page 16

6 21924 98765 1

AIR CANADA
Winnipeg: les seuls vols sans escale, deux fois par jour
A.

Suites de la une

PHOTO AP

À Madrid, une manifestante anti-Pinochet attend l'annonce de la décision au sujet de l'extradition en Espagne de l'ex-dictateur.

PHOTO REUTERS

La décision de la Chambre des lords de refuser l'immunité à Pinochet a atterré ses supporters, rassemblés à Santiago, au Chili.

L'immunité refusée au général Pinochet

L'IMMUNITÉ / *Suite de la page A1*

Ni Downing Street ni le ministère de l'Intérieur n'avaient l'intention de réagir dans l'immédiat.

En revanche, la décision des juges — prise par trois voix contre deux — a été accueillie par des explosions de joie devant l'hôpital-prieuré de Grovelands, au nord de Londres, où le sénateur à vie est assigné à résidence et où il se remet d'une opération au dos. On s'est aussi réjoui devant le Parlement britannique, au siège des familles des disparus de la dictature dans la capitale chilienne Santiago ou encore sur la principale place de Madrid, autant de lieux où s'étaient rassemblés des anti-Pinochet en attendant le verdict. En France, les députés présents à l'Assemblée nationale ont applaudi à l'annonce de la nouvelle.

« Je suis très émue et je savoure cette victoire, cela nous donne de l'espoir pour l'avenir du Chili et de la justice », a déclaré Carmen Quintana lors d'un entretien téléphonique avec *La Presse* depuis sa résidence de Vina del Mar. La jeune femme qui avait été transformée en torche humaine par des soldats chiliens lors d'une manifestation étudiante, à Santiago en 1986, croit que la décision de la cour constitue « une première réparation » pour les victimes de la dictature.

« L'humanité vient de faire un grand pas en faveur de la protection des droits humains tout en servant un avertissement aux dictateurs partout dans le monde qu'ils ne peuvent plus impunément violer les droits », a ajouté Mme Quintana, qui a été traitée au Centre des grands brûlés de Montréal.

Du côté des partisans de l'ex-dictateur, c'était la consternation, comme à la fondation Pinochet de Santiago. L'ancien premier ministre britannique, Margaret Thatcher, fervente supportrice du général, a demandé au gouvernement de Tony Blair de faire preuve de « compassion » car « le sénateur est vieux, fragile et malade ».

Le général Pinochet a lui-même appris la nouvelle — retransmise en direct à la télévision — dans sa chambre d'hôpital, en compagnie de sa femme Lucia.

Hier en début d'après-midi, une tension dramatique était palpable dans l'enceinte de la Chambre des lords, plus haute instance judiciaire de Grande-Bretagne, lorsque les cinq lords-juges, en costume de ville, assis sur des bancs de cuir rouge, ont rendu, un à un, leur décision. Ils devaient rejeter ou accepter l'appel formé par le ministère public britannique, au nom de la justice espagnole, après la décision prise le 28 octobre par la Haute Cour de Londres d'accorder « l'immunité souveraine » (reconnue aux anciens et actuels chefs d'État) au général Pinochet et donc de déclarer son arrestation illégale.

Le scénario avait l'intensité d'une épreuve de tirs au but en football. D'autant que les deux premiers « Law Lords » se sont prononcés en faveur de l'immunité d'Augusto Pinochet en raison de son statut d'ancien chef d'État. À ce moment, les anti-Pinochet pouvaient se croire battus. Mais, à la surprise générale, les trois juges suivants ont tour à tour refusé l'immunité à l'ancien dictateur.

« Je n'ai pas besoin de dire que la torture de ses propres sujets ou d'étrangers ne peut pas être considérée par le droit international comme une fonction de chef d'État », a fait valoir le troisième juge, Lord Nicholls.

Après l'Espagne, la France, la Suisse et la Belgique ont également demandé l'extradition de l'ancien dictateur. Dans sa demande officielle d'extradition, le juge espagnol Baltasar Garzon met en cause l'ex-dictateur dans 3178 meurtres ou disparitions. Le gouvernement chilien lui-même avance le chiffre de 3000 meurtres ou disparitions pendant les 17 ans de règne du général Pinochet, 1973 à 1990.

Jeu de balance

JEU / *Suite de la page A1*

qu'à trois reprises, en octobre 1997 et en mars-avril 1998 (la période correspondant à l'« effet Charest »).

Comble du paradoxe, le quart des électeurs péquistes (26 %) entendent voter NON à un prochain référendum. C'est aussi le cas de 58 % des électeurs adéquistes.

Si le PQ cultive à dessein l'ambiguïté, on ne peut pas dire que le sentiment spontané de l'électeur soit ambigu lorsqu'on l'interroge sur le référendum. Une forte majorité de 63 % ne veut pas d'un référendum durant le prochain mandat gouvernemental... y compris 40 % des électeurs péquistes et 72 % des adéquistes!

Le tableau est analogue à celui du sondage Angus Reid diffusé avant-hier par Radio-Canada: 73 % des électeurs veulent que Lucien Bouchard tente en priorité « d'améliorer la position du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne », et seulement 24 % souhaitent qu'il commence à « rassembler les conditions gagnantes en vue d'un référendum sur la souveraineté ».

Pourtant, c'est précisément ce que M. Bouchard fera, d'après 64 % des répondants. Ils sont convaincus que M. Bouchard ne fera pas ce qu'ils souhaitent, mais entendent néanmoins voter pour lui.

Illogique? Évidemment.

« It's the economy, stupid! » lançait Bill Clinton à l'un de ses conseillers. Adaptons au Québec la fameuse boutade: « C'est l'amour, imbécile! »

L'amour est aveugle. On ne compte plus les femmes qui se sont mises en ménage avec des hommes dont elles savaient qu'ils allaient les rendre malheureuses. À moins que, dans ce cas-ci, il s'agisse d'une solide conviction démocratique: l'électeur sait que M. Bouchard voudra lui infliger un référendum dont il ne veut pas, mais il remet le problème au lendemain, puisque de toute façon, le vote du 30 novembre ne vise qu'à élire un « bon gouvernement ». Peut-être aussi le refus d'un référendum (et, partant, de la souveraineté) n'est-il pas aussi véhément, aussi ancré et irréductible que Jean Charest voudrait le croire. On est contre, mais bon, on ne se réveille pas la nuit pour y penser.

Ce qui est certain, c'est que l'Homo Quebecensus et sa douce moitié détestent mettre tous leurs oeufs dans le même panier.

En 1976, ils portèrent René Lévesque au pouvoir, puis, en 1979 et au début de 80, votèrent en masse pour Pierre Trudeau. En 1980, ils votèrent NON au référendum... pour réélire le gouvernement Lévesque l'année d'après.

En 1990-91, ils flirtèrent de près avec la souveraineté, mus par la colère suscitée par la faillite de Meech... et rassurés par le fait que le gouvernement était fédéraliste. C'est sous le gouvernement Bourassa, quoique sur une très brève période, que l'appui à la souveraineté a grimpé à son niveau maximum (à un moment donné, on a frôlé la barre des 60 %).

Comme par hasard, la courbe a atteint un creux au moment où le gouvernement Parizeau s'installait à Québec. Depuis que M. Bouchard est au pouvoir, l'appui à la souveraineté-partenariat a le plus souvent oscillé, toujours selon CROP, entre 48 et 40 %, pour atteindre son point le plus bas au moment où s'annonce une éclatante victoire péquiste.

Ma parole, qu'est-ce qui se passerait si c'était Jean Charest qui menait dans les sondages? Est-ce que l'appui à la souveraineté monterait? Peut-être bien que oui. Ne riez pas, ce n'est pas nécessairement une blague!

SORTIR

Précision

■ Une erreur a été commise dans un article publié le 19 novembre dernier, en page D3 du cahier Sortir. La soirée de lectures érotiques à la Maison des écrivains aura lieu le 1er décembre, à 19 h 30, et non le 8 décembre. Toutes nos excuses. Réservations obligatoires au 849-8540.

Pour faire le point sur l'actualité

LISEZ LE CAHIER
Plus
CHAQUE **SAMEDI** DANS
La Presse

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,*
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **945**
à quatre chiffres : **5146**
6/49: **6 16 17 28 45 49 Compl. 3**
avec extra: **0 7 2 2 1 8**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;
■ à Sherbrooke: Place Belvédère, 340, rue Belvédère Sud, de 14 h à 20 h.
Objectif: 300 donneurs;
■ à Laval: centre Saint-Martin, 965, boul. Curé-Labelle, de 14 h à 20 h.
Objectif: 100 donneurs;
■ à Saint-Benoit: école Girouard, 9030, rue Dumouchel, de 15 h à 20 h 30.
Objectif: 125 donneurs.

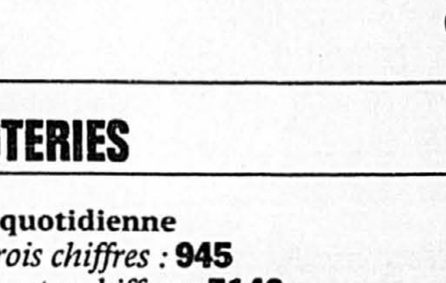

28 993 726 $
Merci!
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1261
PRÊTONS MAIN-FORTE

DEMAIN DANS LA PRESSE

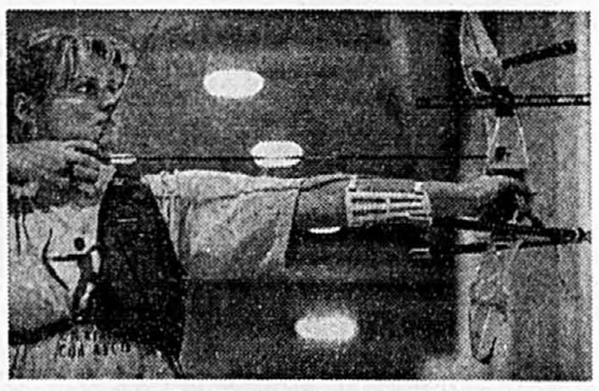

Le tir à l'arc

■ Vous rêvez d'être aussi habile que Guillaume Tell et Robin des Bois dans le maniement des flèches? Que ce soit pour la compétition, la chasse ou tout simplement l'unique plaisir de pratiquer le tir à l'arc, la grande région de Montréal compte plus de 25 clubs prêts à accueillir les archers. L'équipe du Week-end sportif vous invite donc à tendre l'arc et à décocher vos flèches, demain, dans le cahier des Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Approuvez-vous la décision de la Chambre des lords de refuser l'immunité au général Augusto Pinochet?

Êtes-vous d'accord avec le choix de Guy Coulombe comme bras droit du maire Pierre Bourque?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 70 %
Non: 30 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

sports D'HIVER
Les GRANDS espaces en ville et à la campagne
Ne manquez pas ce cahier spécial samedi prochain dans
La Presse

Montréal métro

L'EXPRESS DU MATIN

Policier congédié : appel en vue

■ Les avocats de la Fraternité des policiers de la CUM étudient la possibilité d'en appeler de la décision arbitrale confirmant le congédiement du policier Jean Belval. Le 11 novembre, l'arbitre Marc Gravel a rejeté en bloc le grief de la Fraternité, qui demandait que le policier controversé soit réintégré dans ses fonctions. Jean Belval, ex-agent double et sujet de plusieurs enquêtes policières au cours des dernières années, a été suspendu en 1995 et congédié par la suite. Le 3 novembre, au palais de justice de Laval, il a été reconnu coupable d'avoir consulté frauduleusement des données du Centre de renseignements policiers du Québec.

Permis suspendus

■ À la suite de décisions rendues dernièrement par la Commission des transports du Québec, Service de limousines Alpha, de Montréal, verra son permis de taxi numéro M-214508-001A suspendu pour une période de six mois. L'entreprise sera sanctionnée du 1er décembre 1998 au 31 mai 1999 pour avoir confié la garde et l'exploitation de son véhicule à une personne sans s'assurer qu'elle possédait un permis de chauffeur de taxi. D'autre part, l'entreprise 2992540 Canada inc., de Laval, verra son permis de taxi numéro M-217024-001A, exploité dans l'agglomération A-11 de Montréal, suspendu pour une période de trois mois. L'entreprise subira cette sanction, du 1er février au 30 avril 1999, pour avoir confié la garde et l'exploitation de son véhicule à une personne sans s'assurer qu'elle était titulaire d'un permis de chauffeur de taxi.

Info-Logement

■ Bien que nous soyons encore loin de la fatidique date des déménagements du 1er juillet, la société Logique et le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau ont mis sur pied le service Info-Logement, un réseau gratuit permettant la circulation d'information sur les logements accessibles disponibles, tout en faisant le lien entre les propriétaires et les locataires ayant des limitations physiques. Dans le cadre de la Semaine des personnes handicapées, une rencontre est d'ailleurs prévue, le 8 décembre prochain à 11 h, au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. Pour plus d'informations, faites le (514) 527-4527, poste 244.

Six Canadiens détenus à Cuba

■ Six touristes canadiens soupçonnés de se livrer au trafic de la cocaïne ont été arrêtés à Cuba où ils sont détenus. Les quatre hommes et deux femmes ont été arrêtés le 8 novembre à l'aéroport de La Havane après être descendus d'un avion en provenance de la Jamaïque. Un septième membre du groupe, une femme enceinte, a été remise en liberté. Selon la police, 30 kilos de cocaïne ont été trouvés dans les bagages des voyageurs. Les autorités n'ont pas précisé cependant si les accusés avaient l'intention de livrer la marchandise à Cuba ou s'ils devaient prendre un vol vers une autre destination. Toutefois, le groupe possédait des billets de retour pour la Jamaïque.

Tuée par sa passion pour les chiens

■ Une mère de famille de 31 ans a payé de sa vie l'amour qu'elle portait à ses chiens : en voulant les enlever de la voie ferrée, elle a été heurtée par un train qui se rendait à la gare du Palais, à Québec. Sandra Saint-Laurent marchait entre les deux voies vers 9 h 30 avec ses deux chiens. Lorsqu'elle a vu et entendu le train de passagers de Via Rail, qui a longuement sifflé, elle aurait voulu amener ses chiens, qui n'étaient pas en laisse, mais les animaux ont refusé de coopérer. La femme n'aurait ainsi pas eu le temps de quitter la voie, a été projetée sur quelques mètres par le train qui arrivait de Montréal et roulait à une vitesse d'environ 70 km/h. Un des deux chiens a aussi péri dans l'accident.

Les délibérations commencent ce matin

ANDRÉ CÉDILOT

Après huit jours d'audiences menés à un train d'enfer, les jurés au procès de Maurice Mom Boucher commenceront leurs délibérations ce matin pour décider si le chef du club d'élite des Hells Angels a commandé ou non les meurtres de deux gardiens de prison.

L'air épuisé, les six hommes et six femmes ont quitté la cour en fin d'après-midi après avoir reçu les dernières directives du juge Jean-Guy Boilard.

Le juge n'a pas donné le choix aux jurés : ils doivent condamner ou acquitter Boucher en bloc des accusations de meurtre prémédité et de tentative de meurtre portées contre lui. S'il est reconnu coupable, Boucher écopera automatiquement de la prison à vie et il ne pourra être libéré avant 25 ans.

D'entrée de jeu, le juge Boilard a souligné que la cause repose entièrement sur la déposition du principal témoin à charge, le délateur Stéphane Godasse Gagné. « Vous ne croyez pas Gagné et on s'en va chez nous. C'est aussi simple que ça », a-t-il dit.

DESSIN PASCAL ÉLIE, *La Presse*

Jean-Guy Boilard

Après les avoir brièvement renseignés sur la façon d'évaluer la crédibilité et la fiabilité d'un témoin, il a invité les jurés à faire preuve d'une grande prudence puisque Gagné est un délateur. « Il faut se méfier de ce type de témoin », a indiqué le juge Boilard, en rappelant que Gagné a menti durant toute sa carrière criminelle.

« C'est un individu qui avait intérêt à dénoncer Boucher », a dit le juge. Invoquant la jurisprudence, il a précisé qu'il est dangereux de condamner quelqu'un sur le seul témoignage d'un délateur. En particulier, comme c'est le cas dans ce procès, quand il n'y a pas de preuve indépendante pour corroborer les éléments principaux de l'accusation.

En effet, de souligner le juge Boilard, la seule preuve reliant le chef des Hells Angels aux meurtres des gardiens Diane Lavigne et Pierre Rondeau et à la tentative de meurtre contre l'agent Robert Corriveau, « ce sont les propos que Boucher est censés avoir tenus, tels que rapportés par Gagné ».

« Si vous n'êtes pas sûr que Boucher a dit cela, c'est terminé, l'accusé doit être acquitté », a indiqué le juge.

En dépit de toutes ces réserves, les jurés étant maîtres des faits, ils ont quand même le droit de croire le témoignage de Gagné. Dans ce cas, ils devront examiner l'ensemble des autres éléments de preuve que la Couronne a présentés pour appuyer la version du témoin clé.

Et surtout bien analyser les entretiens supposément incriminants que l'accusé a eus avec Gagné, ainsi que les conversations téléphoniques qui ont été interceptées par la police. Cela, d'expliquer le juge, afin de véritablement savoir si Boucher a bel et bien commandé les meurtres des gardiens de prison ou s'il a simplement manifesté sa satisfaction en tant que chef du gang des Nomads.

Enfin, il a mis en garde les jurés contre les préjugés qu'ils pourraient entretenir à l'endroit des motards. « Ce n'est pas le procès des Hells Angels ni de son président, mais celui d'un accusé comme tous les autres », a conclu le juge.

Boucher est trop expérimenté et intelligent pour avoir ourdi les meurtres, dit son avocat

ANDRÉ CÉDILOT

Selon l'avocat de Maurice Mom Boucher, Stéphane Gagné a raconté le plus énorme mensonge dans les annales judiciaires en impliquant son client dans les meurtres des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau.

Il ressort de la plaidoirie de Me Jacques Larochelle, hier, que Boucher est la victime des sombres manigances de Godasse Gagné pour échapper à la peine de 25 ans fermes de pénitencier pour ces meurtres sordides qu'il a commis en 1997.

À son avis, Boucher, qui est âgé de 45 ans, est un gangster trop expérimenté, trop intelligent pour avoir ourdi les meurtres de gardiens de prison. « C'est bien trop risqué et surtout inutile pour un groupe aussi organisé que les Hells Angels », estime l'avocat de Québec.

Pour les même raisons, il doute carrément que Boucher ait fait confiance à Gagné. En tout cas, pas au point de lui faire des révélations aussi graves que tuer des gardiens pour contrer la délation de ses membres. « C'est d'autant plus invraisemblable qu'il avait connu Gagné au moment où celui-ci s'apprêtait à trahir son associé », note-t-il.

Le comble, ajoute Me Larochelle, c'est que Gagné ait été jusqu'à associer Boucher à des projets d'assassinats de juges, d'avocats de la Couronne et de policiers. « C'est une idée absurde, suicidaire. Aucune organisation n'aurait pu résister au raz-de-marée des autorités », insiste-t-il.

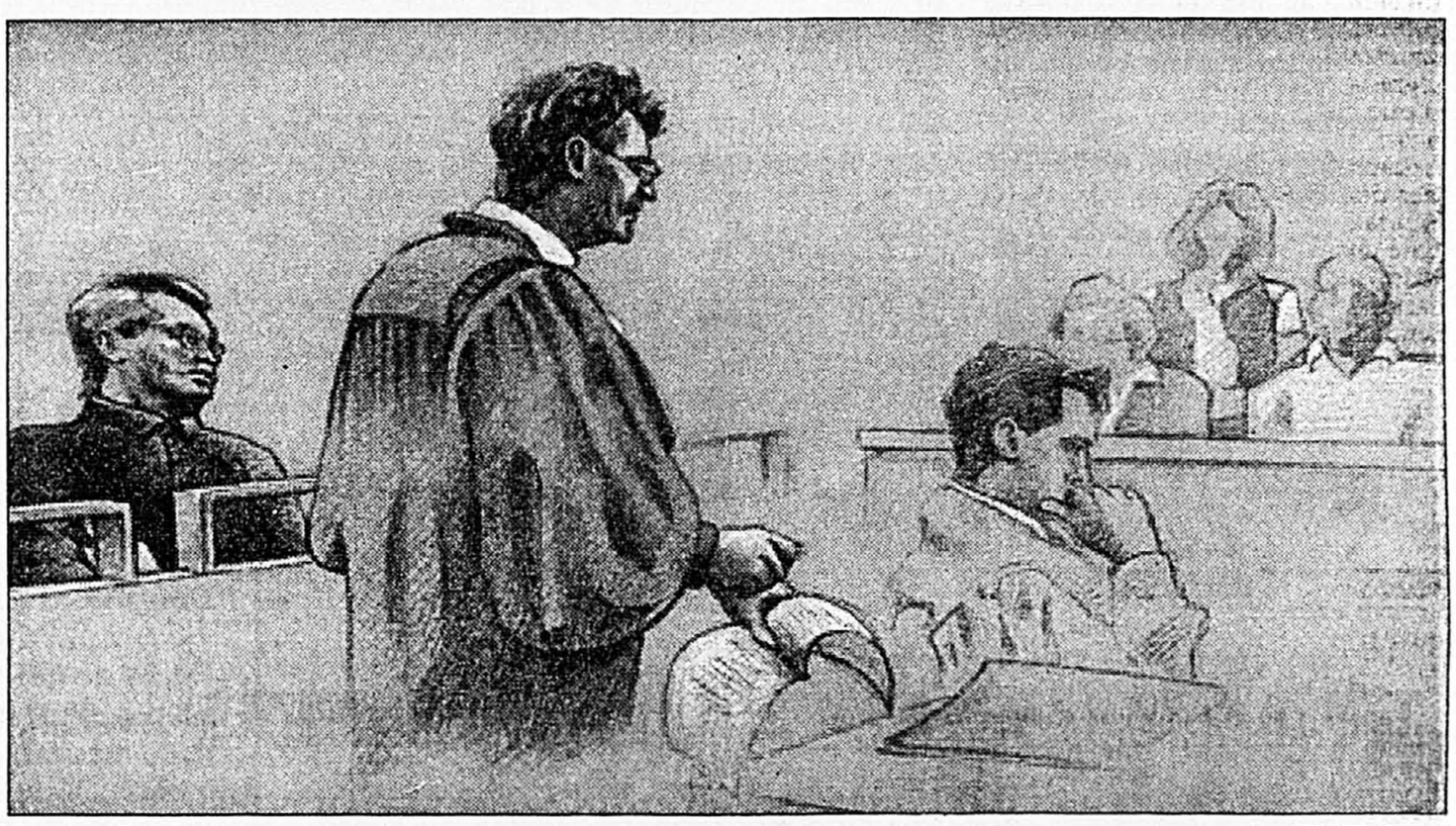

ATALANTE, *La Presse*

L'avocat de Maurice Mom Boucher, Me Jacques Larochelle, a soutenu que Stéphane Godasse Gagné a offert un témoignage n'ayant aucune valeur car il « n'est qu'un vulgaire tueur qui se parjure pour sauver sa peau ».

« Tout cela n'est que chimère », affirme Me Larochelle. Selon lui, Gagné n'avait besoin de personne pour attaquer des gardiens de prison. Les misères qu'il a connues à Bordeaux après avoir été placé contre son gré au milieu de détenus d'une bande de motards adverses, étaient amplement suffisantes. « Il a admis qu'il les haïssait », rappelle-t-il.

D'après lui, Gagné a dénoncé Boucher uniquement pour soutirer le maximum de faveurs du comité gouvernemental chargé de négocier les contrats de délateurs. « Une fois entre les mains de la police, il a réalisé sa gaffe d'avoir tué des gardiens. Coincé comme un rat, il n'avait d'autres choix que d'impliquer le plus haut, le plus gros », dit Me Larochelle.

« Sa capacité de mentir est sans limite », dit-il, en rappelant les multiples fois où Gagné a reconnu, durant le procès, avoir trompé des gardiens de prison, des policiers, un médecin et même un fonctionnaire de l'aide sociale.

« Ce n'est pas parce qu'il est passé du côté de la police qu'il a changé subitement sa morale », soutient Me Larochelle. Il a souligné au passage la description qu'un gardien de la prison de Sorel avait fait de Gagné dans un rapport : un petit caïd des temps modernes. Hypocrite. À surveiller.

Au tout début de son réquisitoire, Me Larochelle a déclaré avoir l'impression d'avoir à défendre la liberté d'un individu qui est l'objet d'une tentative de la part de l'État, avec toute sa puissance, d'anéantir un homme.

Après trois heures, il a évidemment terminé en invitant les jurés à acquitter Boucher pour la simple et bonne raison que le témoignage de Gagné ne vaut rien. À ses yeux, il n'est qu'un vulgaire tueur qui se parjure pour sauver sa peau.

Le policier filmé mis en accusation

HUGO DUMAS

Des accusations criminelles de voies de fait ayant causé des lésions corporelles ont été formellement portées hier contre le policier Richard Lesiège qui a été filmé le 31 octobre alors qu'il frappait violemment contre le sol la tête d'un suspect, à LaSalle.

M. Lesiège, qui compte 30 années d'ancienneté au sein du SPCUM, comparaîtra le 21 janvier au palais de justice de Montréal, a dit le commandant adjoint à la division des communications du SPCUM, Michel Gagnon.

Admissible à la retraite, le sergent-détective à la section des fraudes générales travaille présentement dans un des centres d'enquête de la police de la CUM où il est affecté à des tâches administratives.

Le 31 octobre, à LaSalle, un caméraman de Radio-Canada a filmé le sergent-détective Lesiège alors qu'il agrippait par la tête un suspect déjà maîtrisé et lui cognait le visage contre l'asphalte à deux reprises. Richard Lesiège a ensuite placé son pied sur le visage du suspect, qui était immobilisé au sol.

Le sergent-détective Lesiège avait été suspendu sans salaire dans les heures qui ont suivi puis réintégré à des tâches administratives le 3 novembre.

Le chef de la police de la CUM, Michel Sarrazin, avait qualifié de « répréhensibles » les gestes de son policier.

AILES
LES AILES DE LA MODE
BEAUTÉ

CADEAU 6 PIÈCES DE BIOTHERM

Avec tout achat de 21 $ ou plus de produits, recevez : Biosource lait démaquillant tonifiant, 15 ml; Biosource lotion tonifiante, 15 ml; Hydra-Détox, 15 ml; Aquathermale bain crème, 30 ml; Brosse à vêtements; Pochette satinée. Pour peaux Normales ou mixtes et peaux sèches.

Une prime par personne, jusqu'au 13 décembre ou jusqu'à épuisement des stocks.

Je me fais plaisir

Joyeux teint et bonne mine!

Un teint frais, malgré les excès du temps des fêtes! Hydra-Détox Extra-Confort, hydrate et élimine les impuretés, 50 ml

39$

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 / CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 / PLACE STE-FOY (418) 652-4537

La SQ prête pour le contrôle des armes

La loi entre en vigueur mardi prochain pour 690 000 propriétaires d'armes à feu

PIERRE GINGRAS

Après avoir travaillé trois ans et dépensé trois millions pour l'achat de matériel informatique, la formation de son personnel et l'aménagement de nouveaux locaux, rue Parthenais, la Sûreté du Québec (SQ) se dit prête à administrer la loi sur le contrôle des armes à feu qui entrera finalement en vigueur mardi.

La législation qui obligera dorénavant tous les propriétaires d'armes à feu à obtenir un permis de possession pour leurs armes et à les enregistrer devait entrer en vigueur le 1er octobre, mais l'Ontario a obtenu un report de deux mois en raison de problèmes de banques de données.

La Sûreté du Québec inaugurait hier en grande pompe son Centre de traitement centralisé sur les armes à feu, dont les locaux sont situés au 10e étage de l'édifice, là où on retrouvait jadis des cellules. Seul le Québec possède un tel centre, puisque c'est à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, qu'est le point névralgique de coordination de la loi pour le reste du Canada.

« Le centre de traitement n'est pas simplement une autre machine bureaucratique et nous ferons tout pour le démontrer, a indiqué le directeur de la SQ, Florent Gagné. Avec la nouvelle loi, nous voulons susciter un changement culturel, amener les utilisateurs à considérer que les armes à feu, c'est dangereux. »

M. Gagné a fait le parallèle avec le changement de mentalité au sujet de l'alcool au volant, qui était presque considéré comme normal il y a 10 ou 15 ans. Le directeur de la SQ a aussi rappelé que 370 personnes trouvaient la mort chaque année au Québec à cause des armes à feu, surtout des armes de chasse. De 70 à 80 % de ces morts sont attribuables à des suicides. Or, un des objectifs de la loi fédérale est de sensibiliser davantage les propriétaires d'armes à les entreposer sous clef, dans un endroit approprié, conformément à la loi. Chaque seconde supplémentaire requise pour mettre la main sur une arme à feu peut parfois éviter un suicide ou un meurtre, font valoir les autorités fédérales.

PHOTO PIERRE MCCANN *La Presse*

Le contrôleur des armes du Québec, Guy Asselin.

Au cours d'une entrevue, le contrôleur des armes à feu du Québec, Guy Asselin, a dit se souvenir d'une personne qui était venue chercher un certificat d'acquisition à la SQ, à une époque où il ne fallait que quelques minutes pour obtenir ce document. Cette personne s'était suicidée dans les heures suivantes. Aujourd'hui, le traitement d'une demande similaire est beaucoup plus complexe. Elle exige la signature de deux répondants, l'autorisation du conjoint, et il faut attendre quelques semaines pour obtenir le certificat.

Pour sa part, le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, a indiqué que la nouvelle loi ne réglera pas tous les problèmes et que les criminels continueront de s'approvisionner sur le marché noir. Il a reconnu par ailleurs que de nombreux groupes autochtones ne voulaient pas se soumettre à la loi.

On compte 690 000 propriétaires d'armes à feu au Québec et tous devront obtenir un permis de possession d'ici le 1er janvier 2001, permis renouvelable tous les cinq ans.

Quant aux armes à feu, on en compterait 1,5 million dans la province, et il faudra les enregistrer d'ici le 1er janvier 2003. À la Sûreté du Québec, la transition pour s'adapter à la nouvelle législation et gérer la loi aura coûté 3,4 millions. Une soixantaine de personnes travailleront au nouveau centre. La facture totale pour le Québec devrait atteindre les 40 millions, une note entièrement assumée par le gouvernement fédéral, avec l'argent perçu des propriétaires d'armes lors de l'obtention de leurs permis.

Vignettes VIP: l'enquête maison de la police remise aujourd'hui

ANDRÉ NOËL

Le directeur du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Michel Sarrazin, remettra aujourd'hui au ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, son rapport d'enquête sur les policiers impliqués dans l'affaire des vignettes de stationnement VIP.

Le rapport sera aussi discuté à la réunion du comité exécutif de la CUM demain, a dit la présidente de la CUM, Vera Danyluk. Toutefois, les sanctions, s'il y en a, ne seront pas prises tout de suite. « Le rapport d'enquête sera d'abord traité au comité de discipline de la police, a dit Mme Danyluk. Il pourra y avoir des suspensions et des congédiements, selon le niveau de gravité pour chaque personne. »

Le ministre Bélanger a dit qu'il prendra le temps d'étudier le rapport avant d'entreprendre quelque action que ce soit.

Selon une source fiable, le système des vignettes VIP a été mis sur pied de façon commune par des agents de stationnement de la Ville de Montréal et des policiers de l'ancien poste 25 au centre-ville de Montréal. Ces policiers ont depuis été transférés à la division des patrouilles spécialisées, section motards. Selon notre source, les sanctions pourraient toucher des membres de cette section qui compte une vingtaine d'agents en moto. Aucune source officielle n'a pu confirmer l'information.

Le service des enquêtes internes de la police a rencontré environ 180 policiers, a indiqué hier Alain Simoneau, président de la Fraternité des policiers de la CUM. La plupart étaient accompagnés d'agents syndicaux. « La transmission de la preuve se fera de façon globale, et certainement pas avant 1999 », a dit M. Simoneau.

Des policiers et des agents de stationnement collaient des vignettes VIP sur la plaque d'immatriculation de leur voiture personnelle, afin d'éviter les constats d'infraction. Le service des enquêtes de la Ville a découvert le pot aux roses. Dix cadres du service de la circulation de la Ville ont été congédiés et des agents ont été suspendus. Mais, jusqu'à maintenant, aucun policier n'a été sanctionné.

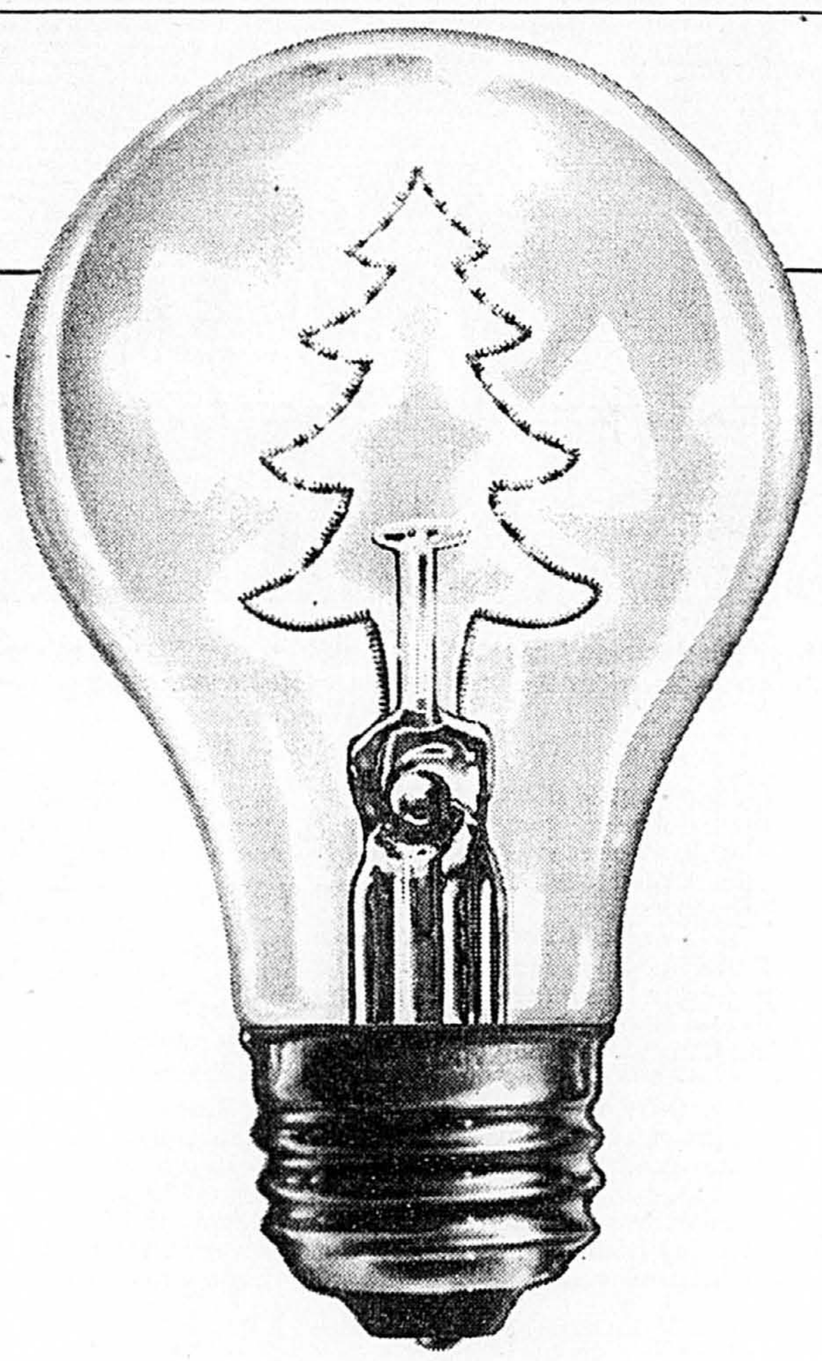

Laissez-vous allumer par l'artiste de votre choix !

Pour les fêtes, Hydro-Québec pourrait vous faire gagner un décor extérieur unique, conçu par l'artiste de votre choix. Les décorations seront fournies par Rona et branchées par les monteurs de lignes d'Hydro-Québec.*

Marc-André Coallier, comédien
Martin Petit, humoriste
Patricia Paquin, animatrice culturelle

CONCOURS
« Laissez-vous allumer par l'artiste de votre choix ! »
COUPON DE PARTICIPATION

NOM
ADRESSE
VILLE
CODE POSTAL TÉLÉPHONE (JOUR) ( )

NOTEZ LE MOT MYSTÈRE APPARAISSANT À L'ÉCRAN DURANT L'ÉMISSION FLASH, DIFFUSÉE À 18 H 30 ET 23 H 30 À TQS, ET VOUS POURRIEZ GANER 500 $ ADDITIONNEL EN ARGENT.

Notez ici le nom de l'artiste que vous avez choisi.

Hydro Québec
La Presse TQS

Consultez notre site internet au www.hydroquebec.com

* La décoration se fera le 5 ou le 6 décembre 1998. Aucun achat requis. Fac-similés faits à la main acceptés. Postez ce coupon de façon à ce qu'il soit reçu avant le 2 décembre 98, 17 h, à l'adresse suivante : C.P. 11035, succ. Centre-ville, Montréal (Qc) H3C 4W8. Tirage : 3 décembre 98 à 13 h 30. La personne sélectionnée sera contactée par téléphone et devra être présente lors de l'appel et confirmer si elle n'est pas propriétaire de l'immeuble, l'acceptation du propriétaire pour l'utilisation du prix, à défaut de quoi, sa sélection sera annulée. Copie du règlement : faites parvenir une enveloppe pré-affranchie à l'adresse ci-dessus ou consultez le www.hydroquebec.com. Concours ouvert aux résidants du Québec seulement. Une valeur de 1 500 $.

Présentez ce coupon et obtenez
5 $ de rabais à l'achat d'une minuterie Noma* chez RONA
NOMA
RONA

* Minuterie électronique pour l'extérieur. Programmation 7 jours, 6 réglages. Fonctionne avec 1 pile AAA non incluse. # 0238300. Limite d'un bon rabais par client. Échangeable dans tous les magasins Rona participants. Expiration :

2701203-D

Notaires condamnés pour une fraude de 1,5 million

KARINE TREMBLAY

Les notaires montréalais François Delorme et Lorraine Delorme ont été condamnés à payer la somme totale de 865 000 $ à huit des 21 victimes de leurs manoeuvres frauduleuses effectuées entre 1989 et 1991.

Cette décision de la Cour supérieure survient cinq ans après le début des poursuites en dommages-intérêts que les victimes en question, six particuliers et deux entreprises, ont entamées contre les notaires Delorme.

« La Cour a ainsi reconnu que les deux notaires ont commis une faute dans l'exercice de leur profession. François Delorme faisait de la fausse représentation auprès de ses clients tandis que sa soeur instrumentait les contrats », souligne l'avocat du groupe des huit clients floués, Serge Petit.

Les fautes reprochées aux notaires Delorme remontent à la fin des années quatre-vingt, alors que tous deux partageaient un cabinet rue Beaubien Est, à Montréal.

Propriétaire de 50 % des actions de la compagnie 118755 Canada, Me François Delorme avait détourné des fonds en modifiant, à leur insu, les placements de ses clients, à qui il a ainsi fait perdre, au total, 1,5 million. Il leur faisait frauduleusement signer des quittances d'hypothèques, avant d'investir leur argent dans ses propres entreprises en difficulté.

C'est Lorraine Delorme qui instrumentait les actes juridiques. Elle signait les contrats préparés par son frère, mais ne les enregistrait pas. Les clients du notaire Delorme n'ont donc pu faire valoir leurs droits lorsque l'affaire a éclaté, en décembre 1991, au moment de la faillite personnelle du notaire Delorme et de la compagnie 118755 Canada, qui possédait, entre autres, un motel à Saint-Léonard.

Après avoir démissionné en 1991, François Delorme a été radié à vie par la Chambre des notaires en 1996. Sa soeur a quant à elle été radiée pour une période de dix ans en 1994, sanction qui a depuis été réduite de cinq ans.

Pas couvert par l'assurance

L'une des victimes de cette fraude se dit partiellement satisfaite du jugement. Hélène Saint-Louis pense en effet qu'elle ne verra jamais la couleur de l'argent que les notaires Delorme ont été condamnés à payer, étant donné que les gestes reprochés aux deux notaires ne sont pas couverts par leur assurance-responsabilité.

« Le jugement condamne François et Lorraine Delorme, mais il y a fort à parier que nous n'aurons jamais la somme qu'ils doivent nous verser. François est en faillite et sa soeur Lorraine déclarera probablement elle aussi faillite », affirme-t-elle.

Mme Saint-Louis et son conjoint ont perdu 371 000 $ dans les manoeuvres des Delorme.

En 1996, le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires leur a cependant remboursé, comme aux 20 autres victimes des fraudes des Delorme, une part de la somme qu'ils avaient investie. « Ce qu'on a perdu, ce sont les économies de nos deux vies, sur lesquelles on comptait pour prendre notre retraite. C'était la même situation pour la plupart des victimes, qui étaient toutes des personnes assez âgées qui connaissaient les notaires Delorme depuis longtemps », ajoute Mme Saint-Louis qui, même après avoir tourné la page sur cet épisode de sa vie, dit conserver une pointe d'amertume.

Mort de la fillette autistique

KARINE TREMBLAY

La fillette autistique de trois ans retrouvée inconsciente avant-hier dans l'appartement de sa famille d'accueil, rue Fullum, est décédée hier soir à 17 h 15, après que ses parents naturels aient décidé de la débrancher de l'appareil qui la maintenait en vie artificiellement.

Une autopsie sera effectuée aujourd'hui, mais les résultats ne seront vraisemblablement connus que demain.

Jusqu'à maintenant, on sait très peu de choses sur la nature exacte des blessures de la fillette, mais il semble qu'elle souffrait d'hémorragies internes.

L'enquête menée par la section des homicides de la police de la CUM, sous la direction du lieutenant-détective Jean-François Martin, se poursuit. Il est cependant impossible, pour l'instant, de savoir si des accusations seront portées contre l'un des membres de la famille qui hébergeait la fillette autistique depuis quelques mois.

C'est la mère de la famille d'accueil, qui est la mère naturelle de trois autres enfants, qui a trouvé la petite fille inconsciente sur le plancher, vers 13 h 30 mardi dernier, et qui a contacté Urgences Santé. Elle aurait avoué avoir « un peu brassé » l'enfant.

Les enquêteurs l'ont interrogée pendant la soirée de mardi, mais elle a ensuite été libérée.

À la suite de ces événements malheureux, les centres jeunesse de Montréal ont fait savoir que cette famille, comme toutes les autres qui postulent pour devenir des familles d'accueil, avait été soumise à un processus rigoureux d'accréditation qui comporte plusieurs étapes.

Toute famille postulante doit traverser une démarche d'évaluation complète qui comprend, entre autres, une soirée d'information et des rencontres avec un intervenant social qui se rend à quelques reprises au domicile de la famille afin de voir, sur place, la dynamique familiale et l'organisation des lieux.

Pendant toute cette démarche, divers critères sont étudiés pour s'assurer que la famille peut combler tous les besoins de l'enfant, tant physiques que psycho-affectifs, sociaux et intellectuels.

Les résultats de l'évaluation sont soumis au chef de service ou à l'équipe multidisciplinaire du centre jeunesse concerné, qui décide si oui ou non la candidature de la famille postulante est retenue. Une fois accréditée, la famille d'accueil bénéficie du support d'intervenants du centre jeunesse, qui assure une évaluation continue.

Euthanasie

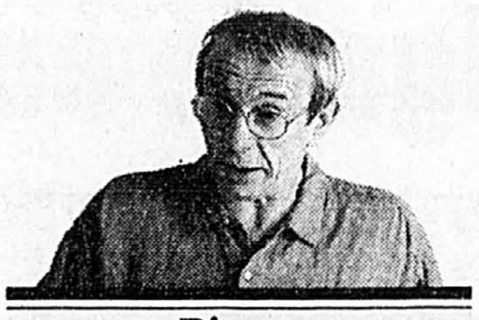

Pierre
FOGLIA

Le petit Robert va mourir. Il est très malade. Un truc qui le bouffe en dedans. Sans espoir. Depuis des mois il reste couché toute la journée. Pétri d'une souffrance qui lui arrache des plaintes, des gémissements qu'il essaie en vain d'étouffer. Pourtant, de temps en temps, il se lève encore pour aller pisser dehors. Il lui faut une éternité pour se rendre jusqu'à la porte. Il fait quelques pas en titubant sur le perron, fixe un instant le frileux soleil de novembre, et pisse sur sa jambe.

Le petit Robert pourrait sans doute vivre encore un mois, peut-être plus, mais il va mourir samedi. J'ai décidé que c'était assez. Je vais procéder à « l'interruption active de sa vie », pour employer une formule légale. L'euthanasier. Ce sera samedi, parce que le samedi je n'ai rien à faire. Tuer un ami prend la journée. Il faut se libérer de tout autre activité. Je ne me vois pas écrire dans mon agenda : graisser mon vélo pour l'hiver, rentrer les derniers poireaux, tuer le petit Robert.

Non, je ne lui ai pas demandé son avis. Dans le coma où il sombre entre ses somnambules tentatives d'aller pisser dehors, il ne m'entendrait pas. Je n'ai nul besoin qu'il me dise qu'il souhaite mourir. Je sais qu'il en a assez. Cela n'a rien à voir avec la loi, avec le débat pour ou contre l'euthanasie. Cela a à voir avec la bonté. Avec l'amitié. Je n'ai pas le droit de le laisser souffrir pour rien. Pour un mois ou deux de plus d'une vie végétative. Je n'ai pas le droit de le laisser se pisser sur la jambe. C'est bien la moindre des choses qu'on doit à un être cher : la dignité d'une mort douce.

Samedi, je le prendrai sur mes genoux. Je caresserai une dernière fois son museau du bout du doigt. Je planterai l'aiguille dans son flanc d'un geste sec du poignet. En moins de dix secondes, il sera mort. J'ai creusé son trou aujourd'hui sous le noyer où il allait chasser les écureuils.

Le petit Robert a beaucoup de chance de n'être qu'un chat. J'ai le droit de le tuer par amour.

Si le petit Robert était un enfant atteint de paralysie cérébrale particulièrement débilitante comme la petite fille de M. Robert Latimer ; si, comme elle, il souffrait atrocement, la loi l'obligerait à vivre.

Les bigots de la démocratie

Descendant l'autre soir de l'autobus de M. Bouchard, j'ai pris un taxi pour aller à *La Presse*. Un feu rouge, sur Dorchester. Une pancarte « j'ai confiance » sur un poteau. Je demande au chauffeur si lui aussi a confiance...

— Je ne vote pas, me répond-il, assez sèchement.

— Ouais ! Si tout le monde faisait comme vous...

— Si tout le monde faisait comme moi y'aurait pas un crisse de bulletin dans l'urne... Un silence, puis : « Ça sert à rien de changer de marionnette, c'est toujours le même bras qui tire les ficelles. »

Je venais d'avoir à peu près la même conversation dans l'autobus des journalistes avec une collègue anglophone. Comme je lui disais que je n'irais probablement pas voter, elle m'a donné un cours accéléré de suffrage universel : « Si aucun des candidats de votre comté ne vous plaît, il faut absolument que vous alliez voter quand même, pour annuler votre vote. »

La même antienne à toutes les élections. Allez voter. Pour n'importe qui, mais allez votez. On va vous le répéter mille fois d'ici lundi. Sur tous les tons. Suppliants. Menaçants. Culpabilisants. Si vous n'allez pas voter vous ne méritez pas de vivre dans notre société, de rouler sur nos routes, d'aller dans nos hôpitaux, nos écoles, allez hop dehors. Allez hop, en Corée du Nord.

À toutes les élections, les bigots de la démocratie reviennent diaboliser l'abstention en y allant de grands couplets sur la dictature qui nous guette quand on s'abstient de voter.

Chaque fois, je me fais un devoir de leur rappeler que le droit de vote n'est nullement en danger dans nos contrées. De leur rappeler surtout que le droit de vote NE PEUT PAS EXISTER sans le droit de ne pas voter.

Chaque fois je leur répète que ne pas aller voter est un choix comme un autre, éminemment politique. Que l'abstention délibérée n'est pas une version « paresseuse » de l'annulation, mais une gradation du refus, un goutte de plus dans le ras-le-bol. Quand on ne va pas voter ce n'est pas parce qu'on hésite, comme dans mon comté par exemple, entre le libéral Pierre Paradis et le péquiste Raoûl Duguay. Je ne me suis pas gratté une seule fois la tête en me disant, « Mon dieu, mon dieu comme c'est embêtant d'avoir à choisir entre un fatigant et un fatigué ». C'est plus fondamental que ça. Je ne vais pas voter parce que je refuse les enjeux, je proteste contre l'absence de choix fondamentaux.

Trois partis. Un seul modèle économique.

On ne me demande pas quel genre de société je veux. On me dit c'est celle-là que tu vas avoir. Qui tu préfères pour la faire ? Bouchard, Charest ou Mario ?

Je préfère Michel Chartrand si voulez savoir. Mais il n'est pas dans mon comté.

Les jouets

La revue *Time* du 19 octobre nous présente le Tomahawk, le missile qui a effrayé Saddam et Milosevic. 450 kg d'explosifs. Dirigé par un ordinateur superintelligent qui se fait renseigner par satellite. Une belle machine de 750 000 $, un peu chère, regrette la revue, calculez, il faut une centaine de Tomahawks pour scrouncher un objectif, par exemple la base terroriste de Bin Laden, en Afghanistan, ça fait 70 millions pour une petite opération de rien du tout qui a fait à peine trois morts.

Le missile, superbe vaisseau orange, est représenté sur deux pages, 32 et 33, dans toute la splendeur de ses 18 pieds.

Même numéro de la même revue. Pages 34, 35, 36, 37. Un grand reportage sur les jouets que les Américains achèteront à leurs enfants pour Noël. Des nounours. Des legos. Des « plush puppy » mignons comme tout. Des locomotives. Des barbies qui jouent au basketball...

Pas de fusil. Oh non. Ni de robots agressifs. Ni de vidéos du genre *Mortal Kombat*. Fini tout ça. Très mauvais pour les enfants ces trucs-là. Ça les rend agressifs. Je vous jure. C'est écrit en toutes lettres.

MONOCULTURE OU MANOCULTURE ? — Déplorant l'absence de débat sur la culture au cours de la campagne électorale, le candidat libéral dans Vimont, M. François Macerola, a déclaré hier aux journalistes qu'il avait serré 12 500 mains au cours de son porte-à-porte... Comme il était souvent accompagné de son épouse pour faire sa tournée, la toujours ingénue Suzanne Lévesque, on pourra dire de celui-là qu'il a fait *du* pied et des mains pour devenir ministre de la Culture.

Carrière refuse d'identifier le carrossier de sa Mercedes

L'homme d'affaires est prêt à assumer l'entière responsabilité de son geste

MARCEL LAROCHE

L'homme d'affaires Ronald Carrière a catégoriquement refusé, hier, de révéler l'identité du carrossier embauché pour réparer les dommages causés à sa Mercedes noire qui a tué le jeune Vincent Desjarlais.

Se disant extrêmement peiné pour le geste inexplicable qu'il a eu en fuyant la scène de l'accident qui a coûté la vie à l'adolescent de 14 ans, Carrière a affirmé avoir fait une erreur de jugement dont il se dit prêt à assumer l'entière responsabilité.

Témoignant pour sa propre défense au stade des représentations au sujet de la sentence qui se déroulent devant la juge Odette Perron, de la Cour du Québec, à Valleyfield, l'accusé a répété n'avoir qu'un vague souvenir de la tragédie.

Carrière, qui a plaidé coupable le mois dernier à une accusation de délit de fuite ayant causé la mort du jeune Desjarlais, a dit comprendre parfaitement la haine et la rancoeur qui animent les parents de l'adolescent.

« J'ai moi-même trois ados et j'imagine personnellement ce qu'ils ressentent. C'est difficile de pardonner et j'aimerais tellement leur parler pour leur faire part de mes regrets », a raconté l'accusé de 43 ans, président de la firme Nutramerica, de Laval, spécialisée dans la distribution d'équipement médical.

Après avoir parlé de son engagement à titre d'entraîneur bénévole auprès de jeunes joueurs de hockey, de baseball et de football, ce diplômé de l'Université McGill a rappelé les tragiques événements survenus le vendredi 30 mai 1997 alors qu'il rentrait à la maison après une soirée passée au club de golf Summerlea, à Vaudreuil-Dorion.

Avant de quitter le stationnement du club de golf, vers 23 h 30, Carrière se rappelle avoir utilisé le téléphone cellulaire de sa Mercedes pour prendre ses messages de la journée.

Il circulait depuis quelques instants sur le boulevard de Lotbinière, une route secondaire sans éclairage, lorsqu'il s'est allumé une cigarette.

D'une voix hésitante, souvent marquée par de longs moments de silence, Carrière dit avoir échappé sa cigarette en voulant la déposer dans le cendrier. « Je me suis penché pour la ramasser et c'est là que j'ai entendu un bang. J'ai continué sans jamais avoir vu ce que j'ai frappé », a admis l'accusé qui se souvient vaguement de s'être dirigé vers sa résidence de la rue Frobisher, à Pointe-Claire, pour garer son véhicule dans le garage intérieur.

Contre-interrogé pendant près de trois heures par Jean-Pierre Proulx, procureur du ministère public, Carrière s'est dit incapable d'expliquer son geste, blâmant son état de confusion totale et de panique au moment de l'accident.

Associant d'importants dommages sur sa voiture (phare gauche brisé, pare-chocs cassé, pare-brise éclaté et capot bosselé) à la page frontispice d'un journal du dimanche 1er juin 1997 racontant la mort de l'adolescent fauché par un chauffard, Ronald Carrière s'est empressé de prendre des arrangements avec un carrossier pour faire réparer en catimini sa voiture.

C'est à sa demande qu'un garagiste, qu'il a refusé d'identifier malgré les questions répétées de Me Proulx, a remorqué le véhicule dans un atelier de débosselage, où il a été complètement réparé (Carrière a acquitté une facture de 3000 $ ou 4000 $) avant d'être remis une dizaine de jours plus tard au détective Normand Berthiaume, de la police de Vaudreuil-Dorion.

Enfin, l'accusé a juré qu'il n'était aucunement sous l'effet de l'alcool au moment de l'accident, n'ayant consommé qu'une bière, deux verres de vin, un sambucca et demi et un café, entre 18 h 30 et 23 h 30.

Les audiences se poursuivent aujourd'hui au palais de justice de Valleyfield.

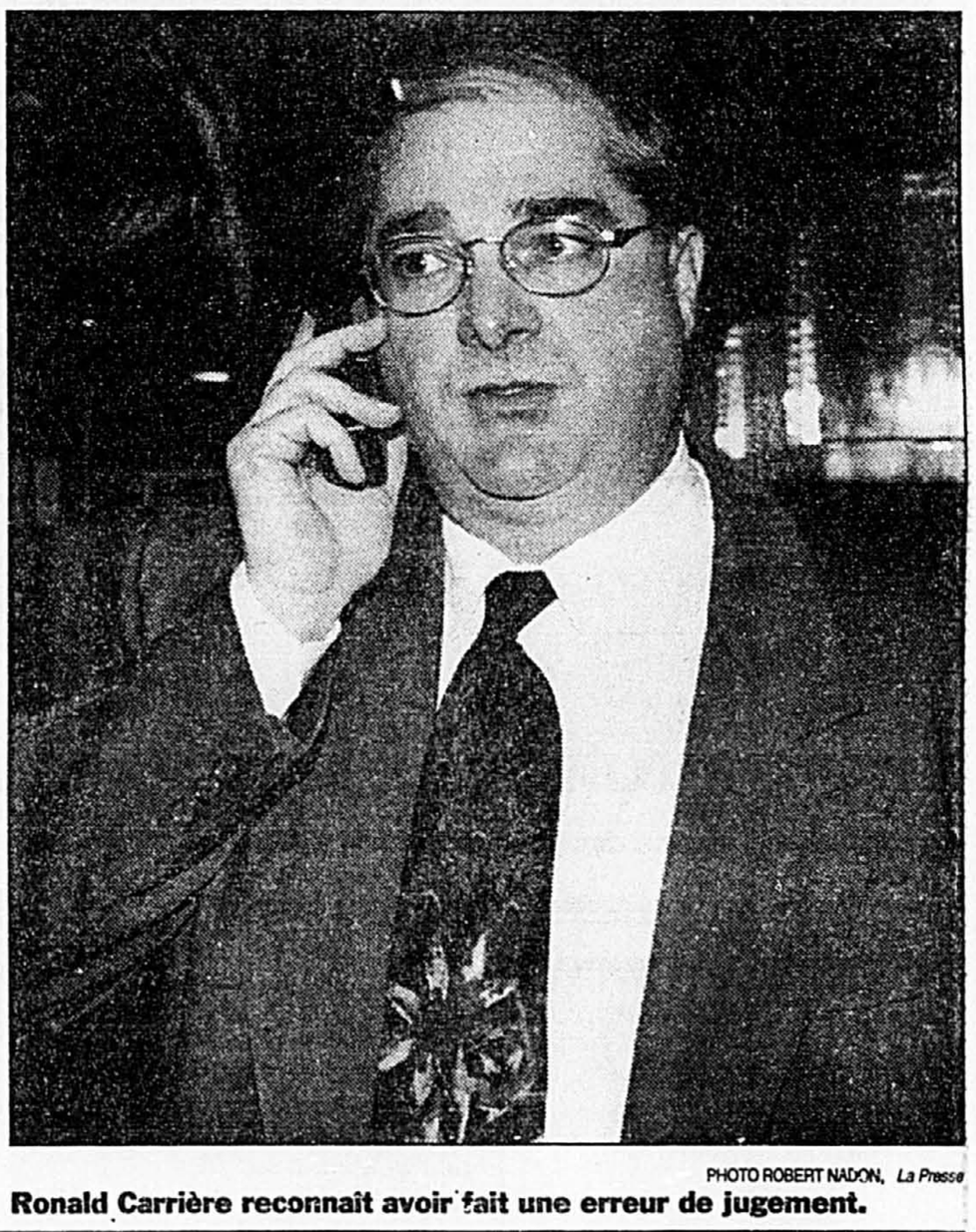

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Ronald Carrière reconnaît avoir fait une erreur de jugement.

MINOLTA MINOLTA MINOLTA
MINOLTA Maxxum 400si
- Appareil Reflex entièrement automatique
- Objectif AF 28 - 80 mm, F 3.5 - 5.6
- Multiprogrammes
- Incluant sac, pile et film
499,99$
Ensemble MINOLTA VECTIS 300 QD
- Appareil A P S
- Objectif zoom 24 - 70 mm
- Possibilité macro et grand angle
- 3 formats de photos
- Incluant pile, étui et courroie
409,99$
Ensemble MINOLTA VECTIS S-100
- Appareil A P S Reflex ultra compact
- Objectif 28 - 56 mm
- Étanche aux projections d'eau
- Impression date et heure
- Incluant sac, courroie et pile
399,99$
Dimanche ouvert de 9h à 17h
Les photos peuvent différer • Valide jusqu'au 10 décembre 1998
L.L.Lozeau ltée
LE GRAND CHEF DE LA PHOTO, VIDÉO ET DE L'IMAGERIE NUMÉRIQUE
BEAUBIEN
6224, rue Saint-Hubert, Montréal • tél. : (514) 274-6577
information@lozeau.com

EXCLUSIF
La Niña AMÈNE LES FROIDURES
Luxueux manteaux en peau d'agneau léger espagnol merinos
POUR FEMMES ET HOMMES. EN STOCK ET CONFECTION SUR MESURE. TAILLES RÉGULIÈRE ET PETITE
Manteaux en peau d'agneau renversé (Shearling) et manteaux de cuir confortablement chaud par temps froid, sous la neige ou la pluie
Robert Arnold DESIGN
OUVERT samedi 9 h 30 à 15 h 30, lun. au vend., de 12 h à 18 h
9250, av. du Parc (angle Chabanel)
Local 450 Tél. : 387-5495

Investissez dans la vie
1 800 567-ACDM
Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire
Donner, c'est leur redonner espoir

EBEL
les architectes du temps
•1911• en acier, avec mouvement au quartz ou automatique. Résistante à l'eau jusqu'à 100 mètres. Garantie internationale de 5 ans.
CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978
2020, rue de la Montagne, juste au nord de Maisonneuve • (514) 845-4651

L'urbanisme amalgamé au développement

Les critiques craignent le retour au développement sauvage à courte vue

GILLES GAUTHIER

L'administration Bourque a annoncé hier l'amalgame du Service de l'urbanisme et de celui du développement économique, ce qui fait craindre à certains un retour à un développement anarchique de la ville, comme à l'époque de l'ancien maire Jean Drapeau.

La fusion doit se faire « dans l'esprit de certaines grandes villes américaines où l'urbanisme est davantage compris dans un sens de développement, d'impact économique », a expliqué le président du comité exécutif, Jean Fortier, lors d'une rencontre de presse.

« Il ne faut pas que l'un (l'urbanisme) soit un frein à l'autre quand ce n'est pas souhaitable, » a-t-il ajouté.

« Nous ne pouvons nous permettre le luxe de tout retarder indéfiniment, tout en conservant, bien sûr, des objectifs d'urbanisme. »

Le but, poursuit M. Fortier, est d'en arriver à plus de cohérence et à « une accélération des décisions » afin que « l'objectif de développement économique puisse se réaliser plus rapidement ». Les règlements, responsabilités et prérogatives demeureront, mais il y aura, aux échelons supérieurs, « une responsabilisation des personnes ».

« Il y a quelqu'un, quelque part, qui sera responsable soit d'avoir feiné le développement, soit d'avoir produit un développement sauvage », a-t-il déclaré lorsqu'on l'a interrogé sur les risques que le béton redevienne roi.

Inquiétudes

« Il y a un danger réel d'un développement échevelé », affirme Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal, qui rappelle que 35 000 maisons ont été démolies dans la métropole au cours des années soixante au nom d'une vision de développement économique. Il dénonce « l'idéologie économiste » qui mesure tout selon le profit à court terme alors que l'urbanisme doit imaginer quelle allure aura la ville dans 15 ans.

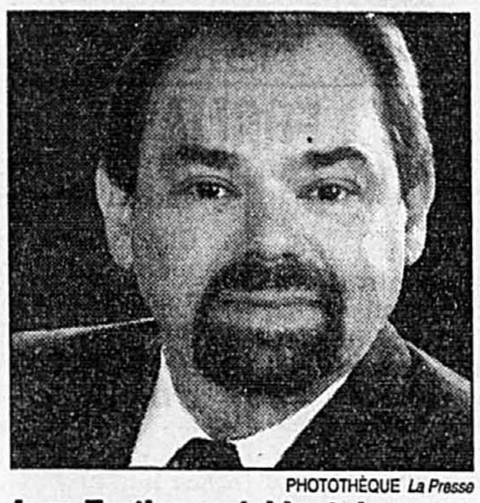

PHOTOTHÈQUE *La Presse*

Jean Fortier, président du comité exécutif.

« Le choix d'une vision à court terme sur le long terme peut être dévastateur », ajoute-t-il avant de nier que l'urbanisme ait freiné le développement économique. Il espère que l'administration expliquera les raisons de son choix et qu'elle consultera la population.

Courte vue, dit Prescott

Selon le chef de l'opposition officielle, Michel Prescott, le risque que l'urbanisme « se retrouve sous le joug du développement économique » est amplifié « par la vision à courte vue du développement de la ville du maire Bourque, qui donne par exemple presque automatiquement sa bénédiction à la construction de commerces de grande surface ».

Cette attitude, ajoute-t-il, « peut donner des aberrations comme l'autoroute est-ouest, la démolition du Faubourg à m'lasse pour l'aménagement des stationnements de Radio-Canada, le gratte-ciel de la place d'Armes, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie en face du square Saint-Louis ».

« Étant donnée la vision du maire, dont le modèle politique est Jean Drapeau, on peut se demander si ce n'est pas le commencement de la fin pour le Service de l'urbanisme, ou le début d'un processus qui nous mènerait à un service de l'urbanisme qui ne serait que l'ombre de ce qu'il devrait être ».

M. Fortier, qui résumait les décisions prises hier par le comité exécutif, a par ailleurs annoncé que M. Bourque participera aux Entretiens Jacques-Cartier, à Lyon, du 6 au 8 décembre prochains, à l'invitation de Raymond Barre, maire de l'endroit et ancien premier ministre de France.

Par ailleurs, le terrain situé à l'angle de Saint-Laurent et René-Lévesque, en face du Monument-National et où un projet résidentiel a échoué, est soustrait à toute transaction en attendant que la Société Saint-Jean-Baptiste présente un projet de construction d'une maison pour étudiants dans le cadre du « Prêt d'honneur ».

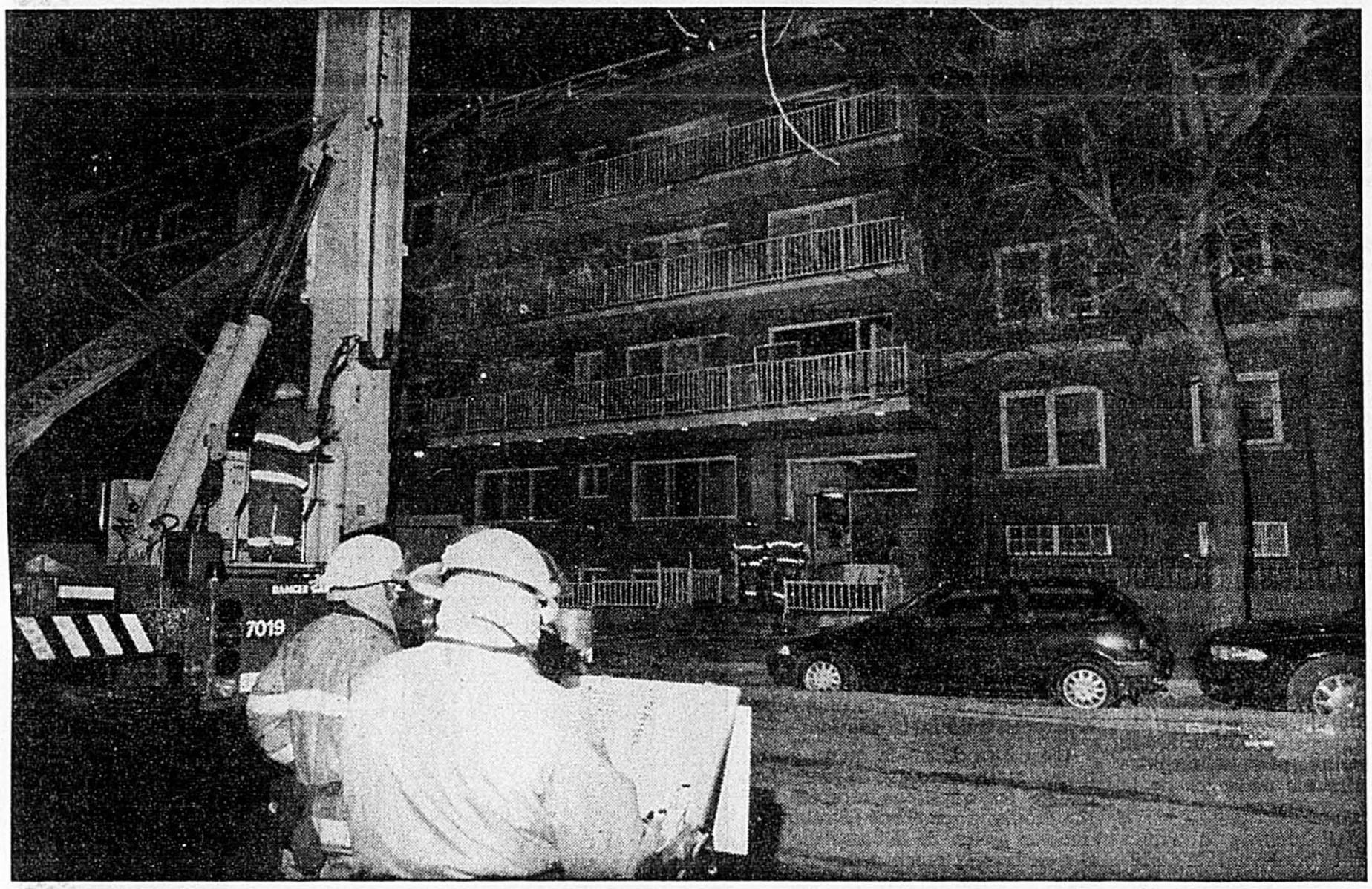

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

L'incendie s'est déclaré dans une cuisine du 1537, rue Summerhill, près du chemin de la Côte-des-Neiges.

Un feu force l'évacuation de 40 logements

HUGO DUMAS

Un incendie qui a éclaté hier soir dans un grand immeuble à logements a causé tout un branle-bas de combat chez les pompiers de la Ville de Montréal, rue Summerhill, juste à l'ouest du centre-ville de Montréal.

Le feu a pris naissance dans la cuisine d'un appartement situé au deuxième étage, vers 19 h 20, et s'est rapidement propagé aux troisième et quatrième étages ainsi qu'au toit de l'édifice du 1537, rue Summerhill, près du chemin de la Côte-des-Neiges.

Au total, cinq alertes ont été sonnées et les 40 appartements de l'immeuble ont dû être évacués. Personne n'a été blessé. Plus de 150 pompiers ont été appelés à combattre l'incendie et une trentaine de camions a envahi hier ce secteur résidentiel.

Les flammes n'ont attaqué que trois logements, les pompiers ayant réussi à les circonscrire rapidement. Les dommages sont évalués à environ 60 000 $.

Les pompiers ignoraient hier soir ce qui pouvait avoir provoqué cet incendie. Lors du passage de *La Presse*, une centaine de personnes grelottaient sur le trottoir en attendant de pouvoir regagner leurs appartements.

Aidons-les!

Voici la liste des endroits où vous pouvez déposer vos dons en argent ou en denrées non-périssables lors de la guignolée de la Société Saint-Vincent de Paul.

Dès maintenant et jusqu'au 4 décembre inclusivement:
Société de Saint-Vincent de Paul
1930, rue champlain, Montréal
de 8h30 à 16h30

À compter du 4 décembre et jusqu'au 31 décembre inclusivement:
Dans toutes les succursales *Jean Coutu*

Journée spéciale du 4 décembre
La Presse vous invite à déposer vos dons aux endroits suivants

La Presse
7h30 à 17h30
Angle Saint-Antoine et Saint-Laurent

TVA
6h00 à 20h00
Angle De Maisonneuve et Alexandre de Sève

CKMF
7h30 à 17h30
Angle Papineau et René-Lévesque Est

Centre MAXI
6h00 à 20h00
Angle Chemin Chambly et Jacques-Cartier, Longueuil

Place Ville Marie
7h00 à 15h00
Plaza Galerie des Boutiques

Les Halles de la Gare
7h00 à 15h00
Gare centrale Le passage et la Grande Scène

Place Bonaventure
7h00 à 19h00
Galerie des Boutiques

La Tour de la Bourse
7h00 à 15h00
Entrée principale
Passage Place Victoria

Infographie *La Presse*

L'Entraide Ignace-Bourget a fait du chemin

***La Presse** poursuit sa série de reportages sur la Société Saint-Vincent, qui, avec ses 156 conférences, ses 52 vestiaires, ses sept centres de services, ses cinq magasins et ses 2000 bénévoles, dessert une clientèle de plus en plus démunie.*

DENIS LAVOIE

Fondée en 1987 par le conseil particulier (regroupement des conférences paroissiales de la Saint-Vincent de Paul) de Montréal-Nord pour répondre au besoin de soutien alimentaire des familles de ce milieu défavorisé, l'Entraide Ignace-Bourget (en souvenir de l'évêque de Montréal, qui fonda la première conférence de la SSVP en 1848) a fait bien du chemin depuis sa création comme soupe populaire.

Pareille initiative était à la mode à cette époque, raconte son actuelle directrice, Murielle Hétu. Au fil des ans, les services alimentaires se sont multipliés (marché économique, épicerie à bon marché) et on a ajouté des équipements à la cuisine.

Nouvellement installée dans un édifice appartenant à la SSVP, l'Entraide Ignace-Bourget s'est dotée d'une chambre froide car on en est venu graduellement à préparer des aliments pour plus de 200 familles du secteur, plutôt que de servir à manger sur place.

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Thérèse Legault est au nombre des bénévoles de l'Entraide Ignace-Bourget.

Un comptoir de vêtements s'est greffé aux services de la cuisine. Créé à partir de l'étalage de dons de vêtements de la population qu'on offrait tout simplement aux clients du comptoir alimentaire, le Vestiaire (comme la SSVP désigne ses friperies) est devenu une source de revenus pour l'Entraide Ignace-Bourget.

Les services, toujours centrés sur le soutien alimentaire, se sont adaptés aux besoins du milieu de cette ville-dortoir qui ne connaît pas le phénomène des sans-abri (et n'a donc pas vraiment besoin d'une soupe populaire), mais qui compte beaucoup de familles d'immigrants.

« On fonctionne en collégialité dans l'esprit de partage de la SSVP. Nous travaillons pour les démunis, ce qui nécessite une saine gestion », souligne Murielle Hétu, l'un des trois seuls employés permanents. Tout le reste du travail est accompli par 25 personnes embauchées dans le cadre de programmes gouvernementaux et par autant de bénévoles.

La STCUM implore la fin des compressions

ANDRÉ NOËL

La Société de transport de la communauté urbaine de Montréal a envoyé un document à tous les maires de l'île les mettant en garde contre de nouvelles compressions et montrant que ses services sont indispensables pour la bonne marche de l'économie.

Cet avertissement est donné alors que les maires s'apprêtent à sabrer ses budgets de façon draconienne. Le comité exécutif de la CUM et le conseil d'administration de la STCUM seront renouvelés ce soir. Ils auront le mandat de réduire les contributions des municipalités au transport en commun, peut-être de 30 millions. La facture sera refilée aux usagers, qui devront payer plus cher leur passage.

« Les résidants de la CUM considèrent que l'investissement dans le transport en commun demeure une priorité pour la population ; ils reconnaissent de plus la nécessité d'en assurer le développement », prévient Jacques Fortin, directeur général de la STCUM dans une lettre envoyée le 12 novembre.

« Et ils ont raison, car nos études démontrent que les activités de la STCUM représentent un bénéfice net de deux milliards de dollars pour la collectivité. On n'a qu'à imaginer ce qui arriverait si les usagers qui se déplacent chaque jour en transport en commun utilisaient une automobile... Ils rempliraient, pare-chocs à pare-chocs, une autoroute de trois voies reliant Montréal à Gaspé !

« Résolument engagée à poursuivre ses efforts pour accroître sa performance, la STCUM a néanmoins ses limites et ne peut, sans l'appui des municipalités, assurer la qualité des services offerts », conclut M. Fortin.

Selon la STCUM, les tarifs du transport public ont augmenté de 20 % au Québec depuis 1990, alors que l'usage d'une voiture privée ne coûte pas plus cher. « Les études indiquent qu'une hausse de tarif de 10 % se solde par une diminution de l'achalandage du transport en commun se situant entre deux et cinq pour cent », ajoute-t-on.

La présidente de la CUM, Vera Danyluk, répond que la hausse des tarifs est inévitable. Les municipalités de l'île de Montréal ont pris la relève du gouvernement, quand celui-ci a réduit son aide à la STCUM de 150 millions, en 1992.

« La contribution des villes est disproportionnée, dit-elle. Elle est de 278 millions pour une population de 1,8 million d'habitants, alors que Toronto y consacre 159 millions pour une population de trois millions d'habitants. À Toronto, les usagers paient 80 % des coûts ; à Montréal, seulement 52 %. »

Normand Parisien, du groupe Transport 2000, dit que Toronto n'est pas un modèle « Le transport en commun est en déclin là-bas, dit-il. L'achalandage a baissé de 20 %. »

Peter Trent, maire de Westmount, ajoute qu'il faudra réduire les salaires des chauffeurs et des employés d'entretien. M. Trent évoque même la privatisation de certaines activités, afin de payer moins de salaires.

Par ailleurs, Mme Danyluk conteste les calculs réalisés par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), selon qui la CUM utilise des sommes perçues auprès des sociétés de transport de Laval et de la Rive-Sud pour payer sa police. « C'est totalement faux, dit-elle. Il est vrai que nous avons baissé nos contributions à la STCUM et augmenté le budget de la police, mais l'argent ne venait pas de la banlieue. »

Le directeur général de la Société de transport de Laval (STL), Gaétan Turbide, croit que les calculs de l'AMT sont justes. « Nous avons alerté le gouvernement à ce sujet dans le passé », dit-il. Même son de cloche à la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM).

« Il est scandaleux que les citoyens de Laval contribuent à la police de Montréal en croyant soutenir le transport en commun », a dit le maire de Laval, Gilles Vaillancourt.

La croissance de l'emploi est satisfaisante dans la région de Montréal

ANDRÉ NOËL

La région de Montréal se hisse au dixième rang parmi les grandes agglomérations urbaines du Canada et des États-Unis, se félicite le ministère de la Métropole, qui a analysé les dernières données de Statistique Canada.

« L'analyse des données tirées de l'enquête sur la population active de Statistique Canada pour les neuf premiers mois de 1998 démontre que l'emploi pour la région métropolitaine de Montréal a augmenté de 44 000 par rapport à la même période de 1997, soit une hausse de 2,8 % », affirme le ministère dans un communiqué.

Depuis 1987, c'est la plus importante création d'emplois, tant en matière de volume que du taux de croissance, soutient Arnold Beaudin, économiste principal au ministère.

Montréal se hisse donc au dixième rang, pour son taux de croissance de l'emploi, parmi les 24 principales régions métropolitaines d'Amérique du Nord. La métropole du Québec se classe dorénavant devant des villes comme New York, Boston, Atlanta, Chicago et Vancouver (21e rang).

Elle arrive cependant derrière Phoenix (premier rang, avec une croissance de l'emploi de 6,92 %), Denver, Los Angeles et Toronto (7e rang, avec une croissance de 3,72 %).

Il s'agit de tout un changement depuis 1996. Cette année-là avait été désastreuse, soulignait le Service de développement économique de la Ville de Montréal. « Montréal est la grande ville nord-américaine où l'emploi a progressé le plus faiblement en 1996 », indiquait le bulletin du Service de juin 1997.

Depuis le début de cette année, le taux de chômage de la région montréalaise s'est presque toujours maintenu sous la barre des 10 %, rappelle le ministère de la Métropole. « Même si le taux de chômage pour les 15-24 ans demeure encore très élevé, comparativement aux autres groupes d'âge, la situation des jeunes s'améliore. »

La presque totalité des nouveaux emplois, soit 94,5 %, sont des emplois à temps plein. Les emplois à temps partiel accusent un recul dans toutes les catégories sauf chez les travailleurs autonomes.

Les industries manufacturières se démarquent par un taux de croissance de l'emploi de 7,1 %. Ainsi, ce secteur s'est accaparé la moitié de la création nette d'emplois. « L'une des grandes surprises, c'est l'excellente performance de l'industrie de l'habillement, qui enregistre un gain de 10 800 emplois, une croissance de 27 %. »

D'autres industries ont connu une croissance importante de l'emploi : l'équipement de transport (+17,8 %), la fabrication métallique (+36 %), le meuble (+66,5 %), les textiles (+53,5 %), le papier (+42 %). À l'autre extrémité, d'autres industries ont perdu beaucoup d'emploi : les produits électriques (-29,4 % ou - 10 800 emplois), ainsi que les aliments et boissons (-14,8 %).

Les régions de Montréal et de Québec sont les deux véritables locomotives de la croissance actuelle observée au Québec, indique le ministère de la Métropole. Selon le Service de développement économique de la Ville, cela s'explique par la chute des prix des matières premières, qui ralentit le secteur des ressources naturelles (forêts et mines) en régions.

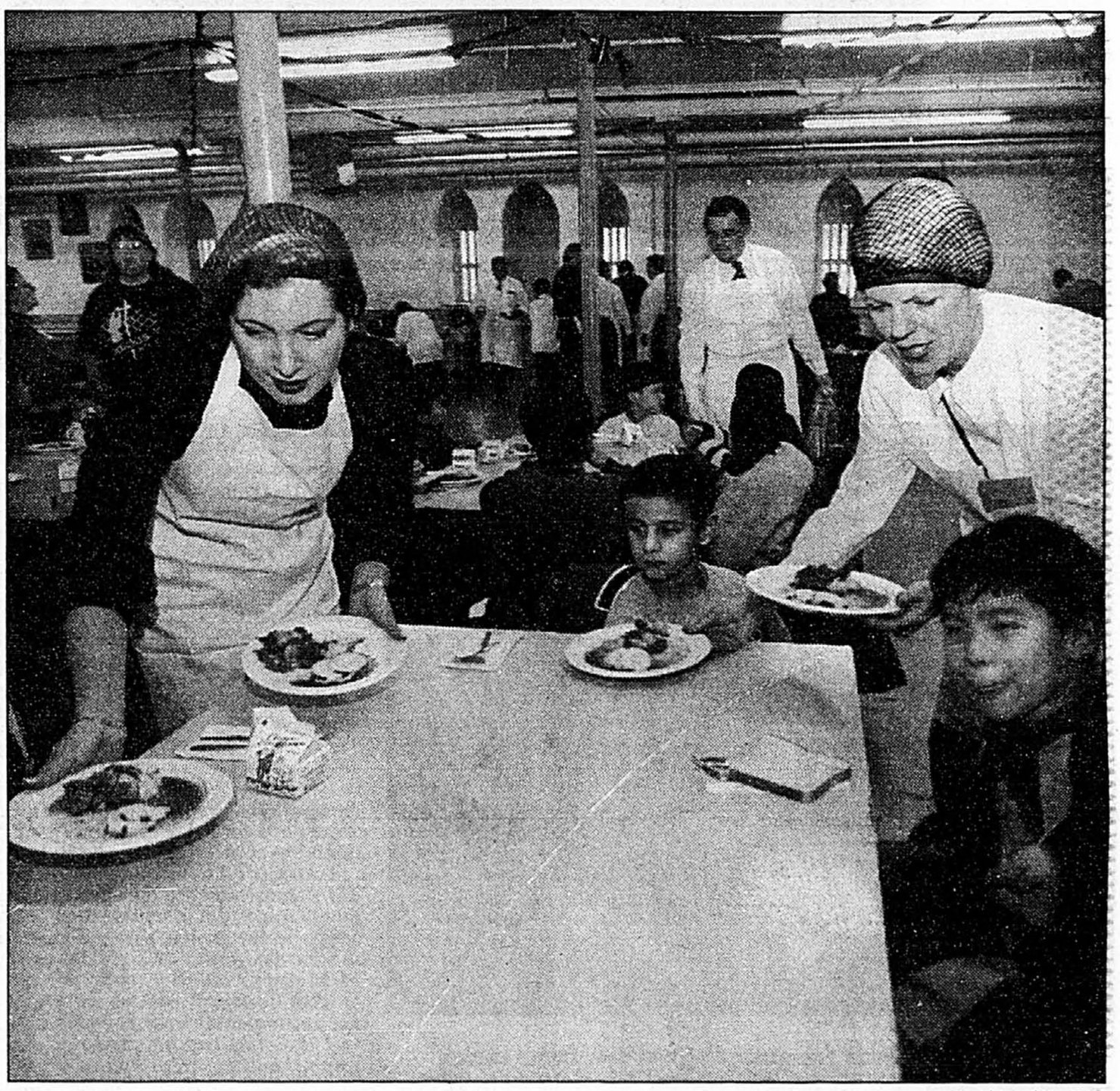

PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Le Club Réseau fait sa part

Pour une deuxième année consécutive, des gens d'affaires sont venus en aide hier à des enfants de la Petite Bourgogne et de Saint-Henri, en leur assurant un repas chaud qui, habituellement, leur provient de l'organisme Garde-Manger. Dans ces secteurs, selon une étude du CLSC Saint-Henri, plus de 60 % des enfants d'âge scolaire vivent sous le seuil de la pauvreté. C'est ainsi que Mary Sue Licursi, attachée à Environnements de Bureau LBC (à gauche) et Gisèle Dupuis, du Groupe Gisèle Dupuis & Associés, se sont présentées au sous-sol de l'église Saint-Joseph pour servir des jeunes.

LES MODÈLES 99 SONT ARRIVÉS!

Incluant la toute nouvelle S-80 et la première Volvo Sedan S-70 AWD

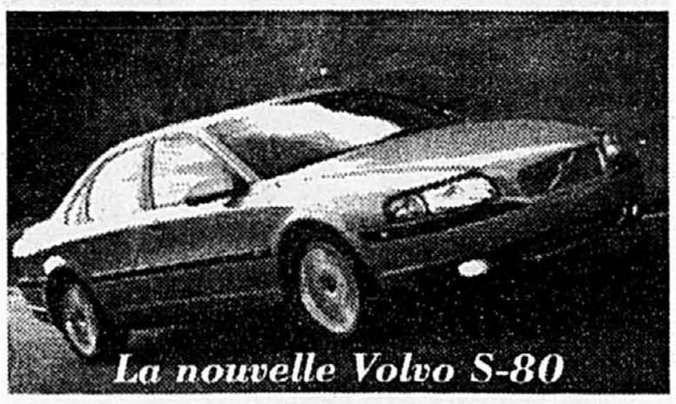

Nous avons les autos.
Les rabais sont chez nous.
Nous sommes prêts à vous servir.
Venez nous voir!

John SCOTTI VOLVO

4330 Jarry est
St-Léonard
(514)725-9394

2696232-D

CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
CECI

40 ANS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
Tél.: (514) 875-9911
http://www.ceci.ca/ceci/

Sur quels chemins votre Odyssey[MD] vous mènera?

Solides, élégants et d'allure sportive, ces garde-temps fournissent de réelles prestations en toute circonstance.

Verre trempé en mineronMD inrayable. Certains modèles étanches à 660 pieds. Plusieurs modèles pour homme disponibles avec pile garantie 10 ans. Protégés par la garantie exclusive « Buckle to Buckle » de Wittnauer.

Homme
- pile garantie 10 ans
No 6223900

Femme
No 5252100

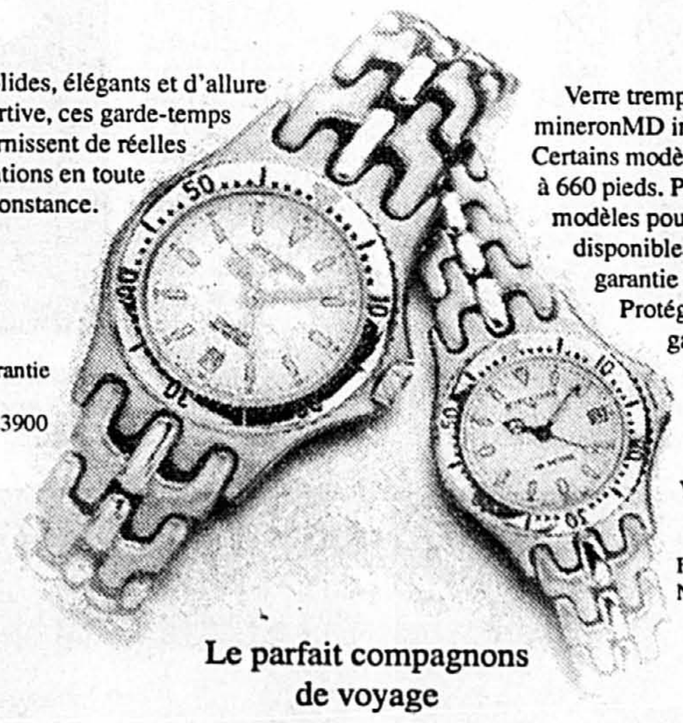

Le parfait compagnons de voyage

WITTNAUER
SWISS W 1880

Montres suisses de qualité à partir de 195 $

Fax international Wittnauer (905) 450-5408

Lucas Joailliers
1307, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (514) 849-3691

Bijouterie Bassi inc.
9654, boul. Saint-Michel
Montréal (514) 387-9528

2696161

2697523-D

Les perles... une idée des plus cultivées pour Noël

Colliers de perles

Perles blanches de culture
Vente

5,5-5 mm	18 po.	88 $
6,5-7 mm	18 po.	298 $
6,5-7 mm	28 po.	549 $
6,5-6 mm	18 po.	698 $
7,5-7 mm	18 po.	599 $
8,5-9 mm	18 po.	4900 $

Perles noires de Tahiti
Vente

8,9-8 mm	18 po.	2888 $
12,8-8 mm	18 po.	6888 $
10-12 mm	18 po.	15888 $

Pendentif perle de Tahiti
Or 14k. À partir de 198$
Chaîne incluse.
Choix de différents modèles en magasin.

2703650-D

Bague perle de Tahiti et diamants
Or 14k. À partir de 950$
Choix de différents modèles en magasin.

Boucles d'oreilles perles de Tahiti
Or 14k. À partir de 798$

Le plus grand choix au Québec!

Sondage Léger & Léger 2 années consécutives

le Parchemin inc
JOAILLIER - ORFÈVRE - DEPUIS 1966
Mezzanine, MÉTRO Berri UQUAM. Tél.: 845-5243

2703020-M

La France honore Roger D. Landry

PHOTOS PIERRE McCANN, *La Presse*

La famille de Roger D Landry, président et éditeur de *La Presse*: au centre, Mme Landry, encadrée de ses deux petits-fils Julien et Maxwell (le plus grand). La mère de ceux-ci est à l'extrême gauche, Johane Landry. Près de son père, Geneviève Landry.

Grand honneur, grand bonheur

ANNE RICHER

L'ambassadeur de France au Canada, Denis Bauchard, a rappelé les hauts faits du président et éditeur de *La Presse*, Roger D. Landry.

C'était au cours de la cérémonie de remise des insignes de Chevalier de la Légion d'honneur. Cette nomenclature à laquelle pas un seul des invités n'est resté insensible a ajouté à l'émotion de M. Landry. Cette reconnaissance des amis français l'a véritablement bouleversé.

Au cours de son allocution, il a avoué : « La vie m'a appris que rien ne se réalise seul. Et le corollaire de cette vérité est le suivant : « Honorer le travail d'un homme, c'est honorer ses proches et ses amis. »

La Légion d'honneur de M. Landry s'ajoute au titre de compagnon de l'Ordre du Canada reçu en 1997 ; le B'Nai Brith lui a décerné le prix du Mérite quelques années auparavant ; l'Ordre national du Québec le faisait officier en 1992. Les récompenses soulignent le travail incessant qui fait partie de ses responsabilités de président de *La Presse*. L'énergie le porte sur d'autres fronts : Place des Arts, Opéra, Centraide, Orchestre symphonique, etc. Mais toujours au coeur de ses préoccupations on trouve *La Presse*, son développement et son rayonnement.

M. Bauchard n'a pas manqué de rappeler l'attachement de M. Landry à la France et à la francophonie. « Aujourd'hui, la France veut saluer votre attachement indéfectible à la francophonie, ainsi que les efforts constants que vous avez consacrés au rayonnement de la langue française. L'exceptionnelle carrière que vous avez menée à la présidence du plus grand quotidien francophone ainsi que vos talents reconnus de patron de presse moderne et indépendante méritaient d'être justement honorés. »

C'est là sans doute ce qui atteint le président en plein coeur. Car sans pour autant baisser les bras, il peut tout de même dire : « Mission accomplie ». Voilà pourquoi il tient à partager l'honneur qui lui échoit avec M. Paul Desmarais : « Qui a eu l'audace de me confier les rênes de *La Presse* et qui m'a donné les moyens de la diriger vers le succès qu'on lui connaît aujourd'hui. »

La remise de Légion d'honneur a pris rapidement l'allure d'une fête joyeuse. Il y a avait autour de M. Landry des êtres chers, des collaborateurs, des invités triés sur le volet en fonction de leurs affinités et de leur affection.

On n'a pas tous les jours l'honneur d'être si près d'une Légion d'honneur. Admiratifs, M. Gérard Veilleux, président du comité exécutif de *La Presse* et président de Power Communications, en compagnie de son épouse Céline.

La fête à l'issue de la remise de la Légion d'honneur n'a rien de guindé. Philippe Clay, heureux d'être parmi nous, trinque avec madame la consule générale de France à Montréal, Françoise Le Bihan, au centre, et madame l'ambassadrice Geneviève Bauchard.

Julien et Maxwell Landry jettent un regard admiratif à la décoration précieuse de leur grand-père.

Réunion d'une autre famille, celle des collaborateurs. Près de M. Landry, dans l'ordre habituel: M. Raymond Tardif, M. Pierre Gobeil, Mme Jeannine Masson et M. Jean Sisto.

Dans l'ordre habituel, le chanteur français Philippe Clay, grand ami de Roger D. Landry. Le toast est porté en compagnie de l'ambassadeur de France au Canada, Denis Bauchard.

Un grand éclat de rire marque le bonheur d'être entre amis. Près de M. Landry, l'honorable Pierre A. Michaud, juge en chef du Québec.

Une entrée remarquée

Découvrez le nouveau visage d'Eaton Centre-ville.

Chacun sait que c'est à l'intérieur que se trouve le meilleur. Et justement, à l'intérieur de notre magasin nouvellement rénové, vous trouverez bien plus qu'un agencement moderne, contemporain et épuré vous invitant à faire de la place dans votre garde-robe!

Plus de 70 designers, dont DKNY, cK Calvin Klein, Theory, Jill Stuart, Anne Klein II, Votre Nom, Contraire de Louis Féraud, Beth Bowley, Bette Paige, Dana Buchman, Ellen Tracy, Emanuel-Emanuel Ungaro, Jax et Mondi, ont élu domicile aux troisième et quatrième étages; venez admirer les nouveautés des fêtes de vos designers préférés! Nos collections s'épanouissent en tailles courantes, petites et spécialisées. Notre rayon de la lingerie se veut désormais des plus séduisants. Et si vous recherchez un look plus « cool », visitez notre rayon Diversité[MD] au niveau du métro! Profitez également de nombreuses offres-primes*, d'offres spéciales et n'oubliez pas de vous rendre au rayon de vêtements sport Tommy Hilfiger pour femmes pour vous inscrire au concours... car il y aura des prix à gagner tous les jours jusqu'au samedi 28 novembre 1998.

Joignez-vous à nous pour cette grande fête et ouvrez grands vos yeux pour apprécier Eaton... la nouvelle destination mode.

*Détails en magasin. Une prime par personne. Achat minimum requis.

THEORY VOTRE NOM CK CALVIN KLEIN
ANNE KLEIN II BETTE PAIGE ELLEN TRACY
EMANUEL-EMANUEL UNGARO

PAIX JOIE AMOUR PAIX JOIE AMOUR PAIX JOIE AMOUR

Des médecins exigent la gratuité des médicaments pour les pauvres

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La Coalition des médecins pour la justice sociale, qui réclame depuis un an et demi la gratuité des médicaments pour les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, a réitéré publiquement ses demandes, hier, profitant de la publication récente d'une étude sur les effets néfastes du régime universel d'assurance-médicaments.

« Je ne sais pas quelles sont les *motivations* du premier ministre Bouchard, ni ce qui est dans son coeur, mais nous voulons des changements concrets », a lancé le président de la Coalition, le Dr Paul Saba, lors d'une conférence de presse à Montréal.

PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Le Dr Paul Saba, de la Coalition des médecins pour la justice sociale, et l'expert américain en matière d'assurance-médicaments, le Dr Stephen Soumerai.

Pour soutenir son point de vue, la Coalition avait appelé à la rescousse un expert américain, le Dr Stephen Soumerai, professeur en soins ambulatoires et préventifs à la Harvard Medical School, où il dirige également le programme de recherche sur les politiques en matière de médicaments.

Le Dr Soumerai a donné un appui sans réserve à l'étude réalisée pour le compte du ministère de la Santé par l'équipe du Dr Robyn Tamblyn, de l'Université McGill, qui conclut que l'entrée en vigueur du régime d'assurance-médicaments, en août 1996, a causé une baisse importante de la consommation de médicaments essentiels chez les personnes âgées et les assistés sociaux — baisse qui aurait elle-même causé près de 2000 décès, hospitalisations et admissions en centres d'hébergement.

« Les Québécois sont chanceux que leurs dirigeants aient accès à une étude de cette qualité si tôt après l'entrée en vigueur du régime d'assurance-médicaments », a dit le Dr Soumerai, qui a participé à plusieurs recherches similaires aux États-Unis.

Dans une étude publiée en 1987 dans le *New England Journal of Medicine*, par exemple, le Dr Soumerai et ses collègues avaient démontré que l'introduction au New Hampshire d'un régime similaire à celui du Québec, il y a une quinzaine d'années, avait incité de 15 à 49 % des schizophrènes à réduire leur consommation de médicaments, et que 50 % d'entre eux avait dû consulter plus souvent pour des problèmes mentaux.

« Les méthodes utilisées pour réaliser l'étude (du Dr Tamblyn) sont assez solides pour démontrer que la politique adoptée au Québec a résulté en un nombre substantiel d'hospitalisations, d'admissions en centre d'accueil et de décès, et qu'elle devrait être annulée le plus rapidement possible », a insisté le Dr Soumerai.

Il est même allé jusqu'à dire que l'équipe du Dr Tamblyn avait été conservatrice dans ses estimés du nombre d'« événements indésirables » causés par l'entrée en vigueur du nouveau régime, notamment parce qu'elle ne tenait pas compte des décès survenus après une hospitalisation, ni des réhospitalisations.

Malgré les effets apparemment négatifs des régimes de co-paiement comme celui appliqué au Québec, une dizaine d'États américains les maintiennent toujours en place, a toutefois admis le médecin.

Le Dr Soumerai n'a par ailleurs pas commenté les résultats d'une autre étude, effectuée par le Centre de recherche du CHUM celle-là, qui conclut, contrairement à celle du Dr Tamblyn, que le régime universel n'a pas causé de baisse de consommation. « Cette étude n'a pas été publiée et comme nous n'avons pas de détail sur les méthodes d'analyse utilisées, on ne peut pas faire de commentaires », a dit le Dr Saba.

La neuro en crise à Ste-Justine

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La neurochirurgie est en crise à l'hôpital Sainte-Justine : un des deux médecins spécialistes est parti à la fin août, et le second envisage fortement de l'imiter.

Depuis le départ de son collègue André Turmel, le 30 août dernier, le Dr Claude Mercier doit assumer la garde en permanence, y compris le soir, la nuit et la fin de semaine, en plus de se taper à lui seul toute la clinique externe, qu'il partageait auparavant avec son confrère, parti faire de la neurochirurgie générale dans un hôpital de Québec.

« J'en ai par-dessus la tête, a confié le Dr Mercier à *La Presse*, hier. J'avais dit en juin, quand le Dr Turmel a annoncé qu'il partait, que mon *deadline* était la fin août. On est rendu à la fin novembre, je n'ai plus d'énergie à mettre là-dedans. »

Le Dr Mercier doit se rendre en Europe la semaine prochaine et soupèsera les offres qu'il dit avoir reçues de la part d'hôpitaux français. « Si je ne peux faire décemment de la neurochirurgie pédiatrique au Québec, je vais aller en faire ailleurs », dit-il.

Les difficultés rencontrées dans le recrutement d'un remplaçant au Dr Turmel tiennent au fait qu'il y a peu de neurochirurgiens (environ 35 au Québec), et qu'il y en a encore moins qui sont prêts à travailler dans le secteur pédiatrique, car la rémunération y est beaucoup moins intéressante qu'en milieu adulte. Néanmoins, un jeune médecin a manifesté son intérêt à se joindre à l'équipe de Sainte-Justine, mais il doit d'abord terminer sa formation et ne sera prêt à travailler qu'en juillet 2000.

Le Dr Mercier, appuyé par la direction de Sainte-Justine, avait proposé que l'on utilise dans l'intervalle une partie du montant précédemment réservé à la rémunération à forfait du Dr Turmel pour payer un groupe de médecins chargé d'assurer la garde une semaine sur deux. Mais cette proposition a été rejetée par la Fédération des médecins spécialistes du Québec et par l'Association des neurochirurgiens du Québec (ANQ), car elle ne respecte pas les ententes négociées avec Québec.

À la FMSQ, on croit que le nouveau mode de rémunération qui doit entrer en vigueur à Sainte-Justine en janvier 1999 — combinaison d'un forfait et d'un pourcentage du tarif à l'acte habituel — permettra d'attirer des médecins remplaçants, car il rétablira l'équité avec les médecins travaillant chez les adultes. Mais la véritable solution, croit le vice-président, Yves Dugré, c'est le regroupement des forces de Sainte-Justine et de l'Hôpital général de Montréal, où travaillent les deux seuls autres neurochirurgiens pédiatriques de la province.

Ce dossier fait l'objet de discussions, a indiqué l'adjoint à la directrice des services professionnels de Sainte-Justine, le Dr Jean Charest, qui admet l'urgence de trouver une solution. « On ne peut pas ne pas avoir de neurochirurgien à Sainte-Justine », a-t-il dit.

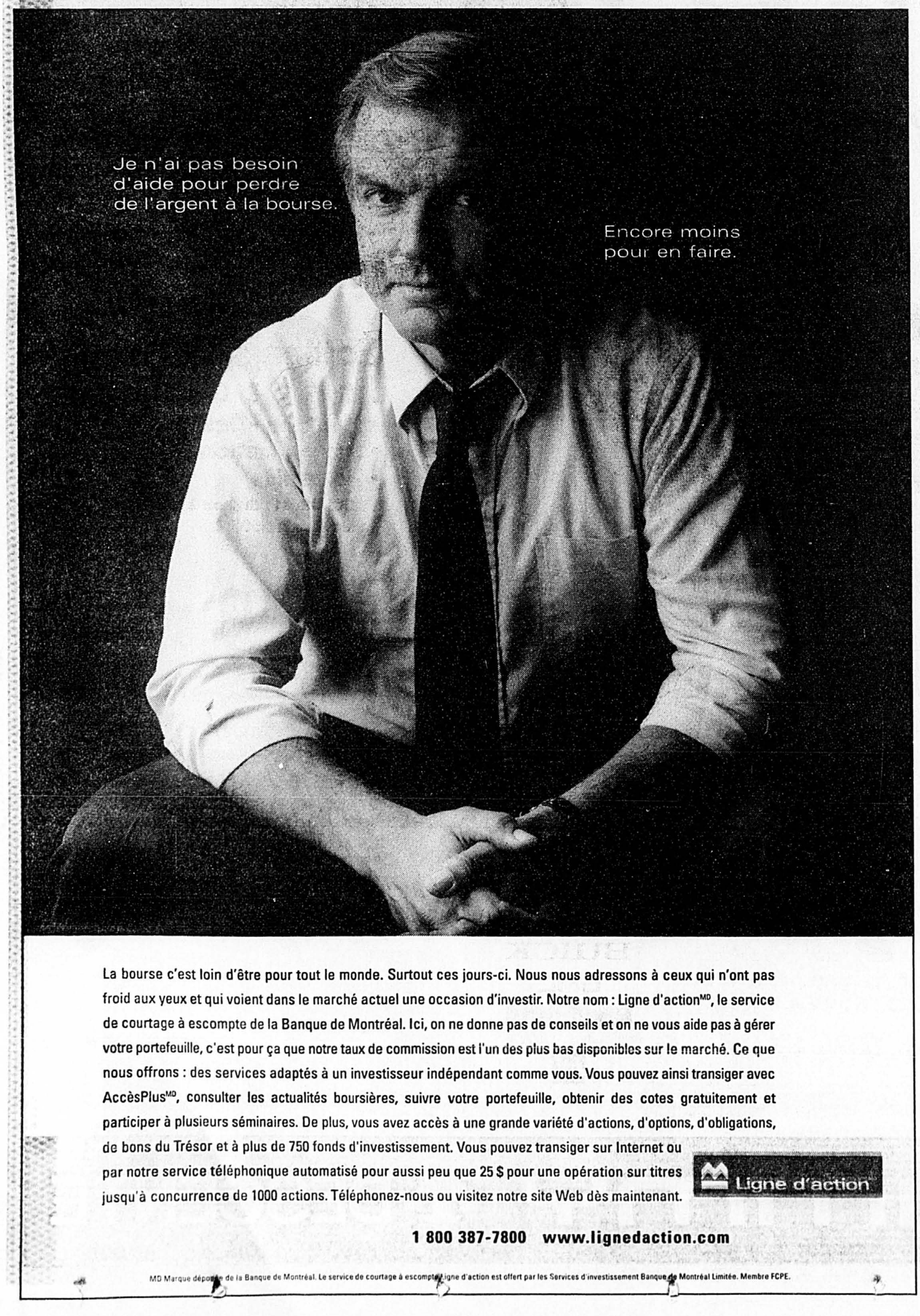

La bourse c'est loin d'être pour tout le monde. Surtout ces jours-ci. Nous nous adressons à ceux qui n'ont pas froid aux yeux et qui voient dans le marché actuel une occasion d'investir. Notre nom : Ligne d'action[MD], le service de courtage à escompte de la Banque de Montréal. Ici, on ne donne pas de conseils et on ne vous aide pas à gérer votre portefeuille, c'est pour ça que notre taux de commission est l'un des plus bas disponibles sur le marché. Ce que nous offrons : des services adaptés à un investisseur indépendant comme vous. Vous pouvez ainsi transiger avec AccèsPlus[MD], consulter les actualités boursières, suivre votre portefeuille, obtenir des cotes gratuitement et participer à plusieurs séminaires. De plus, vous avez accès à une grande variété d'actions, d'options, d'obligations, de bons du Trésor et à plus de 750 fonds d'investissement. Vous pouvez transiger sur Internet ou par notre service téléphonique automatisé pour aussi peu que 25 $ pour une opération sur titres jusqu'à concurrence de 1000 actions. Téléphonez-nous ou visitez notre site Web dès maintenant.

Ligne d'action

1 800 387-7800 www.lignedaction.com

MD Marque déposée de la Banque de Montréal. Le service de courtage à escompte Ligne d'action est offert par les Services d'investissement Banque de Montréal Limitée. Membre FCPE.

loto-québec résultats

La Poule aux Oeufs d'OR — Tirage du 98-11-25

1er numéro	2e numéro
512017	166452
25 000 $	50 000 $
3e numéro	**NUMÉRO BONI**
940160	888579
100 000 $	50 000 $

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

Lotto 6/49 — Tirage du 98-11-25

6 16 17 28 45 49

Numéro complémentaire: 3

Québec 49 — Tirage du 98-11-25

21 23 24 27 43 47

Numéro complémentaire: 7

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	10	500,00 $
4/6	868	50,00 $
3/6	16 599	5,00 $

Ventes totales: 505 881,50 $

Banco — Tirage du 98-11-25

2 4 6 10 14
23 24 33 37 38
43 46 48 49 51
54 55 63 64 69

Extra — Tirage du 98-11-25

NUMÉRO 072218

La Quotidienne — Tirage du 98-11-25

3 4
945 5146

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Mandat d'arrêt contre le docteur Jack Kevorkian

Un tribunal du Michigan l'a inculpé de meurtre et d'assistance criminelle à un suicide

Associated Press
PONTIAC, Michigan

La justice du Michigan a émis hier un mandat d'arrêt contre le Dr Jack Kevorkian, après la diffusion sur CBS d'un enregistrement vidéo le montrant en train de pratiquer l'euthanasie sur un patient en phase terminale.

Jack Kevorkian, alias « docteur suicide », a été inculpé de meurtre, assistance criminelle à un suicide et délivrance d'une substance contrôlée, par le procureur David Gorcyca du comté d'Oakland.

Une heure après l'annonce de son inculpation, Jack Kevorkian s'est présenté au commissariat de Waterford Township pour se rendre à la police.

Le procureur a précisé que le Dr Kervorkian devait se présenter hier au tribunal pour se voir signifier son inculpation, et qu'il demanderait son arrestation.

« Il me revient de prendre des décisions d'inculpation basées uniquement sur la loi et non sur l'émotion ou la compassion », a expliqué le procureur.

Avant de prendre sa décision, le juge s'était procuré la vidéocassette des images de la mort de Thomas Youk, dont des extraits ont été diffusés dimanche au cours de *60 Minutes*, l'émission-phare de CBS.

L'enregistrement diffusé par CBS montre l'euthanasie par injections de Thomas Youk, un patient de 52 ans de la région de Detroit (Michigan), atteint de la maladie de Lou Gehrig, une affection musculaire grave. Celui-ci avait donné son consentement pour une mort par « injection directe ».

Le Dr Kevorkian affirme avoir tourné la séquence le 17 septembre, moins de trois semaines après l'adoption d'une loi par le Michigan faisant du suicide assisté un crime passible de cinq ans de prison.

Ce médecin âgé de 70 ans, qui revendique quelque 130 suicides assistés médicalement, considère son intervention sur Thomas Youk comme sa première euthanasie. Dans les cas précédents, selon lui ce sont les patients qui activaient eux-mêmes l'injection mortelle.

« Si je suis acquitté, les procureurs perdent, car ils savent que je ne serai jamais condamné. Si je suis condamné, je me laisserai mourir de faim. »

Le Dr Kevorkian a déjà été poursuivi et acquitté trois fois pour avoir aidé des patients à mourir. Un quatrième procès n'a pas été à son terme, pour des raisons de procédure.

En confiant cet enregistrement à CBS, le Dr Kevrokian a lancé un véritable défi à la justice du Michigan.

« Soit les procureurs perdent, soit je perds », déclarait-il dimanche soir dans l'émission *60 Minutes*. « Si je suis acquitté, ils perdent, car ils savent que je ne serai jamais condamné. Si je suis condamné, je me laisserai mourir de faim ».

Ce choix de défier directement la justice américaine a été critiqué par le propre avocat du Dr Kevorkian, David Gorosh. Ce dernier a annoncé hier que Kevorkian avait demandé au professeur de droit Robert Sedler d'assurer sa défense.

PHOTO REUTERS

Le docteur Jack Kevorkian, âgé de 70 ans, revendique quelque 130 suicides assistés médicalement.

Carignan : le refuge pour chimpanzés inquiète les autorités

MARTHA GAGNON

La Direction de la santé publique de la Montérégie est préoccupée par les mesures de sécurité et les conditions sanitaires au refuge pour chimpanzés de Carignan, qui accueille d'anciens cobayes de laboratoire, dont certains sont porteurs du virus du sida.

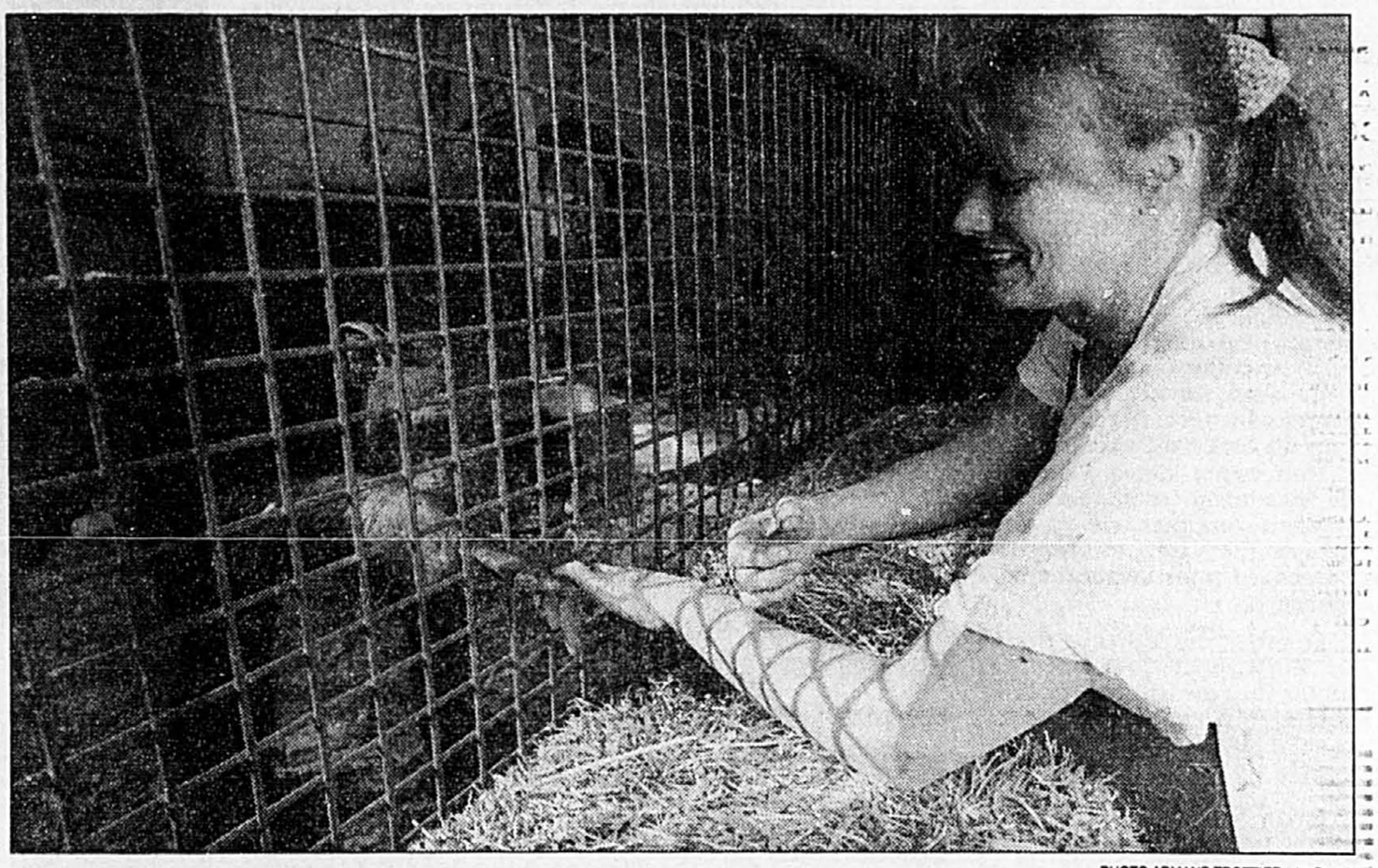

PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse*

Il y a un an, l'ouverture par le vétérinaire Richard Allan, et sa femme, Gloria Grow (notre photo), du sanctuaire privé de 15 chimpanzés provenant d'un laboratoire américain, avait provoqué un grand intérêt médiatique. Or, voilà maintenant qu'il suscite certaines inquiétudes.

Il y a un an, l'ouverture par le vétérinaire Richard Allan, et sa femme, Gloria Grow, du sanctuaire privé de 15 chimpanzés provenant d'un laboratoire américain, avait provoqué un grand intérêt médiatique. Or, voilà maintenant qu'il suscite certaines inquiétudes.

« C'est un cas exceptionnel de santé publique, affirme le directeur, le Dr Luc Boileau. Au-delà du geste héroïque des propriétaires de protéger ces animaux, il y a un problème de sécurité dont il faut se préoccuper. Notre rôle est de veiller à ce que toutes les précautions soient prises pour aussi protéger la santé des employés, des bénévoles, des étudiants et autres visiteurs. »

Le directeur ajoute que « c'est la première fois au Québec et au Canada que la santé publique doit traiter du cas d'animaux infectés par le VIH pouvant présenter des risques pour la santé des humains. C'est du jamais vu. On n'a pas affaire à des singes du zoo de Granby, mais à des chimpanzés à qui on a inoculé le virus du sida, de l'hépatite et autres maladies dans le cadre de recherches médicales. »

Selon lui, il faut « suivre attentivement l'évolution de leur état de santé. Les chimpanzés infectés par le VIH peuvent éventuellement souffrir de tuberculose, une maladie dont les risques de contagion sont importants. Avec les maladies infectieuses, tout est possible ; on doit réduire au maximum les risques ».

Selon le Dr Boileau, le sanctuaire ne doit pas être ouvert au public et les visiteurs doivent être triés sur le volet (étudiants, chercheurs, etc.) et soumis à des règles strictes de sécurité. C'est aussi l'avis de la mairesse de Carignan, Renée Legendre.

« Quand on a accordé le permis de construction, on ignorait que le sanctuaire serait en réalité un mouroir, explique-t-elle. C'est tellement inusité qu'on ne sait pas comment réagir et appliquer la réglementation dans le cas d'un bâtiment ayant une vocation aussi particulière. » La Ville doit même prévoir un plan d'intervention dans le cas où l'un des chimpanzés s'évaderait du bâtiment grillagé qui, selon le Dr Boileau, semble tout de même offrir une protection adéquate.

Un incident

Par ailleurs, la coordonnatrice des maladies transmissibles, Odette Leduc, précise que les autorités de la santé publique ont été informées qu'un incident s'est déjà produit lors d'une intervention médicale sur l'un des chimpanzés infectés par le sida en juin dernier. « Une personne a été exposée de façon significative », dit-elle.

Lors d'une entrevue à *La Presse* hier, le vétérinaire, Richard Allan, a confirmé que la personne en question c'était lui. « C'est ma faute, explique-t-il. J'étais un peu nerveux et j'ai commis une erreur en injectant un antibiotique au chimpanzé. Je me suis piqué avec l'aiguille. Une mauvaise manipulation. J'ai été stupide. »

Le Dr Allan s'est soumis à des tests pour vérifier s'il a été infecté par le virus du sida. « Les résultats sont négatifs mais je dois subir un dernier test en décembre pour en avoir la certitude », souligne-t-il.

Loin d'être apeuré et de vouloir abandonner son travail auprès des chimpanzés, le propriétaire du refuge affirme que « les risques sont, pour lui, semblables à ceux du personnel hospitalier » appelé à soigner des personnes porteuses ou atteintes du virus du sida.

Le Dr Allan affirme collaborer entièrement avec la Direction de la santé publique pour améliorer la sécurité. « Je souhaite que les inquiétudes disparaissent afin que notre sanctuaire, dont le but est d'offrir à ces chimpanzés une belle retraite après avoir servi de cobayes pour la science, reçoive l'appui de tout le monde et de la Ville de Carignan en particulier », dit-il.

Saint-Hilaire veut limiter la construction au pied du mont

MARTHA GAGNON

Les citoyens de Mont-Saint-Hilaire seront appelés à se prononcer prochainement sur un projet visant à limiter le développement résidentiel au pied de la montagne en créant un parc de conservation sur le terrain de l'ancien Foyer de réadaptation Savoy, situé sur des plateaux.

Une assemblée publique d'information et de consultation est prévue le 9 décembre. Elle sera précédée de deux journées portes ouvertes à l'hôtel de ville, les 5 et 6 décembre, où les citoyens pourront se renseigner sur le projet et rencontrer des représentants municipaux.

Le projet élaboré par un comité ad hoc, formé de représentants municipaux et de citoyens, prévoit la construction de 57 habitations unifamiliales en aval de la rue Campbell, un nombre bien inférieur à celui qui avait soulevé des protestations l'an dernier. Le projet tient aussi compte du respect de l'environnement dans ce secteur considéré comme la porte d'entrée de la ville.

Le seul hic, c'est le coût du futur parc de conservation. La Ville et le propriétaire du terrain sont loin de s'entendre. L'aménagement du parc nécessite, en effet, l'expropriation d'un terrain de plus 600 000 pieds carrés. Selon le conseil municipal, une telle expropriation pourrait engendrer des coûts de 500 000 $ (d'après l'évaluation réalisée par des experts) à 1,5 million, le montant qu'a déjà réclamé le promoteur, soit la Société financière B et M.

Jacques Messier, représentant des citoyens au comité, affirme qu'il « serait inacceptable de payer 1,5 million et qu'il faut se fier à l'évaluation pour entreprendre les procédures d'expropriation ». À son avis, il est sans doute possible d'obtenir un coût raisonnable.

UN RABAIS DE 50 $ POUR UN GESTE QUI N'A PAS DE PRIX.

Apportez-nous un ourson en peluche neuf et nous vous offrirons un rabais de 50 $ à l'achat en magasin de tout nouvel ordinateur avec écran*. Votre ourson sera remis à un enfant hospitalisé durant les Fêtes.

De plus, procurez-vous un ourson Gund d'une valeur de 75 $ pour seulement 40 $ avec tout achat de 250 $ ou plus*.

Une remise des Fêtes de 100 $ et trois mois d'accès illimité à Internet

À l'achat de certains modèles d'Aptiva, d'Ispirati et de ThinkPad i Series, obtenez une remise postale de 100 $** et un abonnement d'essai vous donnant trois mois d'accès illimité à Internet par l'entremise d'iSTAR**.

Des remises sur des options et des logiciels

Profitez de remises postales allant de 5 $CAN à 30 $US sur certains logiciels et options en magasin***.

ISPIRATI 533F

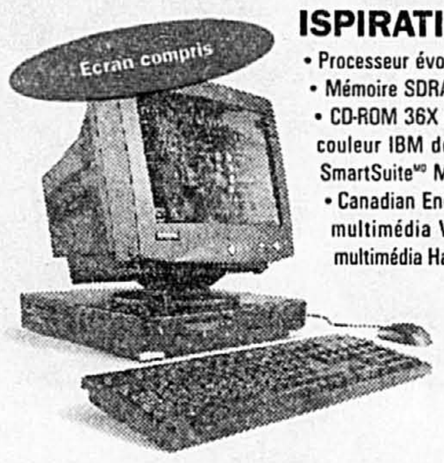

• Processeur évolué MediaGXm MMX MC de 266 MHz • Mémoire SDRAM de 32 Mo • Disque dur de 3 Go • CD-ROM 36X max.[1] • Modem de 56 kbps • Écran couleur IBM de 15 po[2] • Windows MD 98, Lotus MD SmartSuite MD Millennium, logiciel Norton AntiVirus • Canadian Encyclopedia Plus 1999, encyclopédie multimédia WorldBook 1999 (ou dictionnaire multimédia Hachette)

Prix : 999 $
Commande par Internet. Après remise postale[3]**. Ne peut être jumelé à l'offre de rabais pour la promotion Ourson.

APTIVA MC E2V IBM

• Processeur K6 MC-2 de 333 MHz avec technologie 3DNow! MC • Disque dur de 6 Go • Mémoire SDRAM de 48 Mo • CD-ROM 32X max.[1] • Modem de 56 kbps • Imprimante couleur à jet d'encre Lexmark 1100 • Écran couleur IBM de 15 po[2] • Windows 98, logiciel Norton AntiVirus, Microsoft Internet Explorer, Netscape Navigator, Lotus SmartSuite • Programme Privilèges du propriétaire IBM MC

Prix : 1 649 $
après remises postales[4]**

THINKPAD MC i SERIES 1410 IBM

• Processeur Pentium MD MMX de 266 MHz • Mémoire SDRAM de 32 Mo • Disque dur de 3,2 Go • Modem de 56 kbps • Écran couleur TFT de 12,1 po[2] • Windows 98, logiciel Norton AntiVirus, Netscape Navigator, Lotus SmartSuite Millennium

Prix : 2 299 $
après remise postale[3]**

Nouveau! Scanneur couleur à plat IdeaScan IBM 199,99 $ après remise postale de 30 $

Souris ScrollPoint 29,99 $ après remise postale de 10 $

Prix en vigueur jusqu'au 24 décembre 1998. Les PC dans cette annonce sont livrés avec un système d'exploitation. Les écrans et haut-parleurs peuvent être légèrement différents de ceux qui sont illustrés ci-dessus. *Offre en vigueur jusqu'au 24 décembre 1998. Détails en magasin. Pour les achats effectués en magasin seulement. Jusqu'à épuisement des stocks. **Offre en vigueur jusqu'au 3 janvier 1999. Détails en magasin. ***Voir détails en magasin. Offre en vigueur jusqu'au 3 janvier 1999. 1. Vitesse de lecture variable. La vitesse de lecture réelle varie et est souvent inférieure à la vitesse maximale permise. 2. La grandeur de l'image mesurée en diagonale varie selon le modèle. 3. Remise des Fêtes de 100 $. 4. Remise des Fêtes de 100 $ et remise sur imprimante de 40 $. IBM, Ambra, Aptiva, ThinkPad et Privilèges du propriétaire sont des marques de commerce ou des marques déposées d'International Business Machines Corporation, utilisées sous licence par IBM Canada Ltée. Pentium est une marque déposée d'Intel Corporation. Windows est une marque déposée de Microsoft Corp. Media GXm est une marque de commerce de Cyrix Corporation. K6 et 3DNow! sont des marques déposées ou des marques de commerce d'Advanced Micro Devices Inc. Lotus et SmartSuite sont des marques déposées de Lotus Development Corp. Tous les autres noms de produit ou marques appartiennent à leurs détenteurs respectifs. © IBM Corporation, 1998. © IBM Canada Ltée, 1998. Tous droits réservés

VISITEZ NOTRE MAGASIN VIRTUEL
www.can.ibm.com/lamaison

LA MAISON INFORMATIQUE

IBM

POUR EN SAVOIR PLUS, FAITES LE
1 800 267-9077, poste 24W

Le choix des consommateurs 1998 au service de l'excellence

MONTRÉAL (Centre Eaton)
705, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél. : (514) 282-1611

LAVAL
1789, boul. Saint-Martin Ouest
Tél. : (450) 686-9266

Sombre portrait du logement dans Lanaudière

ISABELLE HACHEY

À Joliette, une famille locataire sur deux consacre plus de 30 % de ses revenus à se loger, vivant ainsi dans des conditions jugées critiques par les gouvernements eux-mêmes, selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

La situation du logement est « désastreuse » à Joliette, où 61,5 % de la population est formée de locataires, ont soutenu hier des membres du FRAPRU et de la Fédération Lanaudoise des coopératives d'habitation (FLACH).

Se basant sur des données du recensement canadien de 1996, les deux groupes ont souligné que 48 % des ménages locataires de Joliette consacrent plus de 30 % de leur revenu brut en frais de loyer, une augmentation de 38 % par rapport à 1991. Pire, le quart des ménages locataires engloutissent plus de la moitié de leurs maigres revenus pour se loger, une hausse de 50 % depuis 1991.

La situation est également difficile dans d'autres municipalités situées dans Lanaudière, comme Terrebonne, Repentigny et Mascouche. Bien que ces trois villes soient largement composées de propriétaires, la vie n'est guère plus rose pour les locataires qui y habitent. Les frais de logement accaparent plus de 30 % des revenus de 41 % à 45 % d'entre eux.

Le FRAPRU, qui présente des « dossiers noirs du logement » dans plusieurs régions du Québec depuis le début de la campagne électorale, constate que ce sombre portrait n'est pas propre à Lanaudière. Au Québec, 518 700 familles locataires (un million de personnes) consacrent plus de 30 % de leurs revenus en frais de loyer. De ce nombre, 272 825 familles doivent consacrer plus de la moitié de leurs modestes revenus au logement.

La solution à ce problème de plus en plus criant, c'est le logement social, estime le FRAPRU. Marie-Josée Derome, une mère de famille monoparentale, a eu la chance de dénicher en juillet un logement dans la coopérative Arc-en-ciel, à Saint-Charles-Borromée, près de Joliette. « Je paie 25 % de mon revenu, soit 168 $ par mois, alors que je payais 400 $ pour mon ancien appartement. Cela m'a permis d'envoyer mes deux jeunes enfants à la garderie et de me trouver un emploi », dit-elle.

Le FRAPRU estime que le seul programme de logement social au Québec, AccèsLogis, n'est pas assez généreux. Ce programme prévoit le développement de 1325 logements sociaux par an au Québec. Le FRAPRU aimerait que le gouvernement en finance 8000, et déplore les maigres engagements des chefs des partis en lice pour les élections du 30 novembre.

Sans prendre position pour un parti, le FRAPRU constate que c'est le Parti québécois qui a pris les engagements les plus « consistants » au cours de la campagne. Le 19 novembre, Lucien Bouchard a promis de l'aide supplémentaire à 850 familles locataires. « C'est nettement insuffisant, dit pourtant Lucie Poirier, du FRAPRU. Et il faut se rappeler que c'est le PQ qui propose de saisir les chèques des assistés sociaux qui ne peuvent payer leur loyer. » Un éventuel gouvernement péquiste sera « talonné » par le FRAPRU pour qu'il respecte ses promesses, assure-t-elle.

Le FRAPRU est encore plus critique envers le Parti libéral, qui s'est uniquement engagé à maintenir le statu quo, « ce qui n'était même pas acquis en début de campagne », selon Mme Poirier. Quant à l'Action démocratique, le FRAPRU regrette que son seul engagement formel soit d'abolir la Société d'habitation du Québec, un organisme chargé du développement et de l'administration du logement social.

Suspect recherché

La police municipale de Laval tente d'élucider un vol qualifié survenu le 12 février 1998 au dépanneur À Tout Prix, situé au 3830, Montée Masson, dans le quartier Saint-François. Le suspect est âgé entre 35 et 40 ans, il mesurerait 1m75 et pèserait environ 85 kilos. Ses cheveux sont légèrement frisés et il portait une moustache lors du crime. Toute information à ce sujet peut être transmise au (450) 662-4636.

La Société de transport de Laval hausse ses tarifs de 0,9 %

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Même si elle prévoit une baisse de ses dépenses en 1999, la Société de transport de Laval (STL) a annoncé hier une légère hausse de 0,9 % de ses tarifs. Elle prévoit néanmoins une augmentation de l'achalandage.

Le président de la Société, Jean-Jacques Beldié, a profité du dévoilement du budget 1999 pour annoncer que le conseil d'administration avait décidé de procéder à un projet pilote de perception par carte à puces afin d'améliorer l'efficacité des services offerts à ses usagers. Cette expérience, une première au Québec, sera effectuée en collaboration avec le gouvernement québécois et la Ville de Laval et elle sera en vigueur en 2001. Le projet sera préparé par l'entreprise privée.

M. Beldié a soutenu que depuis la réorganisation des circuits, la STL a connu une augmentation de son achalandage dans plusieurs secteurs. Il a toutefois précisé qu'elle connaissait certains problèmes dans l'est de l'île et qu'il espérait que tout reviendrait à la normale bientôt avec la fin des travaux, principalement sur le boulevard Lévesque. On prévoit pour 1999 une hausse de l'achalandage de 2 %, ce qui traduit une tendance observée depuis deux ans.

Les revenus provenant des usagers passeront de 17 à 18,4 millions en 1999. Le budget de la prochaine année de la STL est de 64,9 millions, en baisse de 1,9 million, ou 2,8 %. Cette baisse des dépenses, jumelée à une augmentation des revenus, permettra de réduire la contribution de la Ville à la STL de deux millions, ce qui la fera passer de 35,9 à 33,8 millions.

Le passage payé comptant restera au même prix en 1999, soit 2,50 $, et 1,50 $ pour le tarif réduit (personnes âgées et étudiants).

Mais la carte mensuelle locale passera de 56 à 57 $ et la carte mensuelle à tarif réduit augmentera de 30 $ à 30,50 $.

Quant au livret de tickets à tarif réduit, il connaîtra une légère diminution du coût unitaire, mais il sera offert en format de dix au coût de 11 $, au lieu de neuf pour 10 $. Le livret de 10 tickets à tarif ordinaire passera de 20 $ à 20,50 $.

« Globalement, a souligné M. Beldié, les tarifs seront haussés de 0,9 %, bien en deçà de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Cette légère augmentation se compare aux hausses tarifaires des titres métropolitains. »

Le président de la STL a aussi indiqué que l'année 1999 sera principalement consacrée à développer le nouveau réseau par l'ajout de projets structurants, comme la construction d'un terminus au Carrefour Laval, la réalisation de la voie réservée conduisant au métro Côte-Vertu et le prolongement de la voie réservée sur le boulevard des Laurentides. Une desserte express en direction du métro Côte-Vertu sera aussi mise en service afin de répondre à une forte demande.

Au cours du prochain exercice financier, une somme de 500 000 $, entièrement remboursée par le gouvernement provincial, sera consacrée à la réalisation d'une étude sur les aménagements urbains des futures stations de métro dans Laval.

M. Beldié soutient que le budget 1999 s'inscrit dans la démarche de redressement de l'entreprise et témoigne des efforts pour accroître la productivité, réduire les dépenses et développer le transport en commun à Laval.

La haute-fidélité du cinéma maison...

La magie de Noël!

AUCUN INTÉRÊT** avant l'an 2000!

TOSHIBA
Téléviseur à projection 50"
• Image sur image
• Filtre numérique
• 800 lignes de résolution
• 600 Pieds Lambert
• Convergence numérique
• Télécommande universelle
2398$ OU 13x 184.46$ PAR MOIS** SANS INTÉRÊT Taxes en sus
Détails en magasin
GRATUIT! Une paire d'écouteurs sans fil (Valeur de 139$) + 1 bon d'achat de 50$ * Détails en magasin

SONY
Projecteur couleur stéréo
• Image sur image à 2 sélecteurs
• Filtre numérique 3 lignes
• Audio 24 watts stéréo
• Télécommande
2588$ OU 13x 199.08$ PAR MOIS** SANS INTÉRÊT Taxes en sus
Détails en magasin
ÉCRAN PROTECTEUR GRATUIT!
GRATUIT! Une paire d'écouteurs sans fil (Valeur de 139$) + 1 bon d'achat de 50$ * Détails en magasin

PROSCAN
Projecteur couleur 61"
• Image sur image à 2 sélecteurs
• TV Guide+
• Filtre numérique
• Haut contraste
• Magic Focus
Rabais 1000$
Rég.: 3998$
2988$ OU 13x 229.85$ PAR MOIS** SANS INTÉRÊT Taxes en sus
Détails en magasin
GRATUIT! Une paire d'écouteurs sans fil (Valeur de 139$) + 1 bon d'achat de 50$ * Détails en magasin

SONY
Ensemble cinéma maison
DOLBY SURROUND PRO•LOGIC
• Récepteur MA/MF 4 x 100 watts
• Sortie de sous-graves • 3 modes DSP
• 3 entrées audio et 2 vidéo
• Lecteur de DC à 5 disques
• Ensemble d'enceintes
• 2 centrales ambiophoniques
• 1 enceinte à suspension acoustique - capacité de 120 watts
• 2 enceintes avants acoustiques A/V - Puissance de 120 watts
- Blindage magnétique
Rég.: 1298$
988$ OU 13x 76.00$ PAR MOIS** SANS INTÉRÊT Taxes en sus
Détails en magasin
Rabais 300$
5 Enceintes surround INCLUSES
Support non inclus
Meuble Vantage en option

DENON/ENERGY
Ensemble cinéma maison
DOLBY SURROUND PRO•LOGIC AC-3 Digital Ready
• Récepteur 5 X 55 watts - 5 entrées analogues
• Lecteur de DC à 5 disques - Sortie audio variable
• 2 enceintes arrières - 2 voies de 100 watts
• 2 enceintes avants - 2 voies de 150 watts
• 1 enceinte de centre - 100 watts
1988$ OU 13x 152.92$ PAR MOIS** SANS INTÉRÊT Taxes en sus
Détails en magasin
5 Enceintes surround INCLUSES
Supports non inclus
Meuble Vantage en option

Nous réparons tous les appareils en électronique ... Ou presque !

**Financement applicable sur produits sélectionnés. 13 versements égaux sans intérêt. Taxes payables en magasin. Sujet à l'approbation du crédit. Aucuns frais d'administration. Détails en magasin. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales. Offre pour un temps limité.

Dumoulin
Toujours branché sur l'électronique

Flairez la bonne affaire!

Ouvert le dimanche

MONTRÉAL 8390, rue St-Hubert 388-4777 (Sud de la Métropolitaine)
Centre-ville de MONTRÉAL 2050, boul. St-Laurent 288-7755 (Stationnement gratuit)
LAVAL 1599, Autoroute 440 O. 681-7770 (Sortie, boul. Industriel)
LONGUEUIL 2203, chemin Chambly 468-1993 (Près de Curé-Poirier)
ST-LÉONARD 6870, Jean-Talon Est 255-5577 (Entre Langelier & Galeries d'Anjou)
POINTE-CLAIRE 2355, rte Transcanadienne 428-1616 (MEGA MALL - Angle boul. des Sources)
TR-RIVIÈRES O. 5115, boul. Jean XXIII 693-4755
JOLIETTE 404, St-Viateur 759-6956
SOREL 1815, Marie-Victorin 742-4511
STE-MARTINE 789, St-Jean-Baptiste 427-2217
ST-JEAN 391, du Séminaire 348-9377
VAL-D'OR 1817, 3e Avenue 824-3994
VICTORIAVILLE 525, boul. Bois-Francs Sud 357-2208
ROUYN-NORANDA 463, Larivière 764-6920
GRANBY 633, Dufferin 372-7732
CHÂTEAUGUAY 102, St-Jean-Baptiste 692-6769
SHERBROOKE 1112, du Conseil 565-3177, 2222, King Ouest 566-0261
ST-REMI 101-B, Lachapelle 454-7161
ST-HYACINTHE 2487, Avenue Ste-Anne 773-7353
MAGOG 1739, Sherbrooke 843-6621
DRUMMONDVILLE 740, boul. St-Joseph 474-2727

Plus de 30 succursales au Québec... Composez le 1-888 444-0173 pour connaître le magasin le plus près.

2702164-D

La FTQ s'ouvre aux droits des gays et lesbiennes

Débat émotif à la FTQ sur les droits des conjoints de même sexe

CLAUDE-V. MARSOLAIS
QUÉBEC

Une grande intensité émotive s'est propagée hier au Centre des congrès de Québec lorsque des délégués au 25e congrès de la FTQ ont déclaré publiquement leur orientation sexuelle dans le cadre de l'adoption d'une résolution sur les droits des conjoints de même sexe.

« J'aurais moins peur qu'on m'annonce qu'un avion va s'écraser dans 15 minutes que de venir déclarer mon orientation ici devant l'assemblée », a confié François Bellemare, agent de bord chez Canadien International, en venant appuyer la résolution exhortant le gouvernement du Québec à reconnaître les conjoints de même sexe dans sa législation.

Selon la résolution, les gays et lesbiennes doivent jouir d'un traitement égal et non discriminatoire et avoir accès à tous les avantages sociaux auxquels ont droit les personnes hétérosexuelles. En conséquence, la FTQ s'engage à faire inscrire dans les conventions collectives une clause spécifique de non-discrimination à l'endroit des gays et lesbiennes.

Un autre délégué gay, Jean-Pierre Leclerc, a fait rire l'assemblée en disant que c'était son conjoint qui avait « un bogue » avec la mesure de non-discrimination des avantages sociaux. « Je me vois mal aller annoncer à mon employeur que je suis un... une tapette, m'a-t-il lancé lorsque je lui ai parlé de la résolution de la FTQ. Cela a bien failli tourner mal ! »

Jean-Pierre Daubois, représentant des gens de métier à la GM de Sainte-Thérèse, a relaté le cas d'un confrère gay qui était l'objet des sarcasmes d'un autre employé. « Je trouvais qu'il en mettait trop et j'ai proposé que l'on publie un pamphlet pour dénoncer la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Cet employé anti-gay m'a dit « Es-tu fou ? Tu vas passer pour une tapette. Cela m'a convaincu qu'il fallait agir. Et lorsque le conjoint du confrère gay est mort des suites du sida, j'ai lancé une collecte de fonds pour la recherche sur le virus du sida et on a ramassé une grosse somme d'argent parmi les travailleurs de GM. »

Un autre représentant syndical du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Raymond Tremblay, est venu raconter le cas d'un collègue qui avait perdu son conjoint. « Son employeur a refusé de lui accorder les trois jours de congé que la convention collective prévoit dans le cas de décès pour les couples hétérosexuels. Il en était très vexé », a-t-il souligné.

C'est avec une belle unanimité que les 1210 délégués officiels ont adopté la résolution de principe sur le plan d'action de la FTQ.

Toutefois, il y a eu des tiraillements quant à l'adoption d'une seconde résolution prévoyant la création d'un comité des droits des gays et des lesbiennes afin de lutter contre la discrimination et l'homophobie.

Le secrétaire de la FTQ, Henri Massé, est intervenu pour dire qu'il était mal à l'aise avec la résolution et qu'il préconisait un comité plus large englobant les droits civiques en général. Il a rappelé que la FTQ avait déjà créé dans le passé un comité sur les communautés culturelles, mais que ses membres avaient sabordé le comité parce qu'ils ne voulaient pas être singularisés. « Nous sommes capables de défendre les droits des travailleurs et les droits des minorités au sein de la centrale », a-t-il lancé.

Malgré cette intervention de poids, les délégués ont finalement résolu de créer un comité des droits des gays et des lesbiennes tellement il y a du chemin à faire pour éliminer la discrimination basée sur l'orientation sexuelle dans les milieux de travail. Peut-être un jour se sabordera-t-il à son tour !

Les femmes en colère contre Clément Godbout

CLAUDE-V. MARSOLAIS
QUÉBEC

Tout ne tourne pas rond entre le bureau de direction de la FTQ et les femmes militantes de cette centrale. Hier après-midi, elles ont bousillé le programme quotidien du congrès qui devait porter sur l'emploi parce qu'elles n'étaient pas d'accord avec l'interprétation du président sortant, Clément Godbout, sur l'élection de trois femmes au bureau de direction.

Les 390 femmes déléguées au congrès se sont enfermées dans une salle du Centre des congrès de Québec pour faire le point, pendant que les délégués masculins rongeaient leur frein dans la grande salle du congrès.

Vers 16 heures, le président, Clément Godbout, impatient, délégua quelques émissaires afin de les inciter à reprendre la plénière. Elles se mirent à chantonner « So..so..solidarité, on veut voir Clément », jusqu'à ce que ce dernier daigne les rencontrer.

Le représentant de *La Presse* qui était entré dans la salle en même temps que le président de la FTQ a été refoulé à l'extérieur par un garde de sécurité de la centrale qui lui a signalé que le linge sale se lavait en privé.

En fait, le malaise avait surgi le matin au congrès lorsqu'il fut question des statuts de la FTQ en ce qui concerne les trois postes de vice-président réservés aux femmes. Lors du débat, Clément Godbout a reconnu qu'il avait erré lors du congrès de 1995 en acceptant que les délégués féminins des conseils du travail régionaux puissent élire une femme de leur choix à un des trois postes de vice-présidente.

« D'après nos conseillers juridiques, les trois postes réservés aux femmes doivent être comblés par le caucus des femmes de la FTQ, mais elles doivent être issues de trois syndicats différents », a-t-il tranché d'une façon qui se voulait définitive.

La sensibilité de la gent féminine fut quelque peu écorchée, et une femme, Suzanne Amiot, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), en appela de la décision du président, mais elle retira sa proposition en sentant que celle-ci serait balayée par une assemblée dominée par des délégués mâles. C'est par la suite que les femmes décidèrent de se regrouper dans leur caucus, sans homme, et de contester.

Finalement, vers 17 heures, la paix regagna la troupe lorsque le président eut présenté ses excuses et admis qu'il n'aurait pas dû employer un ton aussi catégorique.

Dans les corridors, une femme commentait ainsi les événements : « La place des femmes dans la société sera encore au coeur des débats de société lors du deuxième millénaire même si certains croient qu'elle a été définitivement réglée ».

Une chose est certaine, c'est que ce 25e congrès de la FTQ est ponctué par de nombreux rebondissements. Après avoir accepté dans la même journée que les couples de même sexe soient reconnus officiellement dans la législation et qu'ils aient droit aux avantages sociaux prévus pour les couples hétérosexuels, les militants syndicaux de la plus grande centrale syndicale sont toujours en désaccord sur la place que les femmes doivent y occuper et le rôle qu'elles doivent y jouer.

CRTC AVIS DE MODIFICATION Canada

Avis d'audience publique CRTC 1998-7-3. Suite à son avis d'audience publique CRTC 1998-7 relativement à l'audience publique qui aura lieu le 7 décembre 1998 à Montréal (Qc), le CRTC annonce qu'à la demande de la requérante, l'article 10 (demande présentée par **LES RÉSEAUX PREMIER CHOIX INC.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de service spécialisé de télévision de langue française) est retiré de l'audience publique. Cet avis est disponible au CRTC à Hull, (819) 997-2429 ; au **1-877-249-CRTC (sans frais)** ; Internet : http://www.crtc.gc.ca. ; ou à notre bureau de Montréal : (514) 283-6607. Cet avis est disponible, sur demande, en média substitut.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

2704921-D

BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ
Le spécialiste diamantaire
DIPLOMÉ G.I.A. / ATELIER SUR PLACE

RIEN À PAYER AVANT 1 AN! (DÉTAILS EN MAGASIN)

Pendentif or 2 tons 14 carats (chaîne incluse)

Pendentif	
10 pts	389$
20 pts	699$
30 pts	1 149$

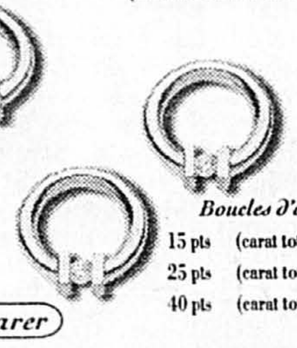

Boucles d'oreilles

15 pts	(carat total)	389$
25 pts	(carat total)	599$
40 pts	(carat total)	1 149$

Venez comparer

TAG HEUER — 5415, rue Beaubien est, Montréal, Québec (514) 376-2202 Fax. (514) 376-1221 — RAYMOND WEIL

2699452-D

Séance publique d'information
Les Centres jeunesse de Montréal

Lundi 7 décembre 1998
de 17h à 20h
au site Dominique-Savio (à la palestre)
9335, rue St-Hubert

Les membres du conseil d'administration sont heureux de vous inviter à la séance publique d'information des Centres jeunesse de Montréal. À cette occasion, il y aura présentation du rapport d'activités des Centres jeunesse, du rapport sur les plaintes et des états financiers pour l'année 1997-1998.

Les Centres jeunesse de Montréal
Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

Renseignements: 593-3013
Facilités d'accès aux personnes handicapées

2705774-D

Le grand voyageur

Grand-papa peut maintenant voir grandir son « petit bout de chou » même lorsqu'il se trouve à l'autre bout du monde. À l'aide d'un numériseur et de la trousse d'imagerie numérique de Polaroid, vous pouvez faire parvenir des images par courrier électronique aux êtres chers qui sont loin de vous.
Le monde est encore plus petit.

La trousse d'imagerie numérique comprend:
• Une caméra instantanée Spectra AF
• 2 ensembles de films
• Le logiciel DirectPhoto

125 $ avec remise

Polaroid

PHOTO SERVICE SERVICE SERVICE
FOURNITURES ÉQUIPEMENTS
fondé 1957

222, Notre-Dame Ouest
Montréal
Tél. : (514) 849-2291

Heures : Lun.-vend. : 8 h 30 à 17 h 15

2703085 — 2706100-D

PME
LES PME DE LA BANQUE NATIONALE
Distinction 1998
Laval/Rive-Nord

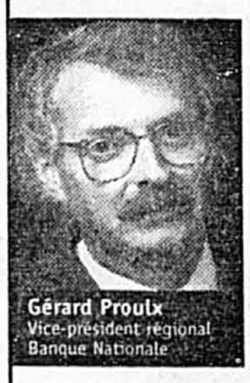

Gérard Proulx
Vice-président régional
Banque Nationale

Reconnaître l'excellence. Contribuer au rayonnement des entreprises d'ici. Depuis cinq ans, c'est une question de priorité. Parce que nous croyons que les succès des uns, peuvent être pour les autres, une grande source d'inspiration.

Félicitations

aux récipiendaires des prix PME de la Banque Nationale, région de Laval/Rive-Nord.

PME Or — PME Argent — PME Bronze — PME Agricole

C.A.I. Informatique inc.
Daniel Laramée, *président*

Sécurité GMR
Gaétan Jetté, *président*
Renée Chartier, *vice-présidente*

Construction Première inc.
André Poirier, *vice-président, associé*
Louis Thériault, *président, associé*

Érablière & Vergers Varin
Harold Varin, *propriétaire*
Nicole Varin, *propriétaire*

BANQUE NATIONALE
il faut penser autrement

La Presse — TVA — IBM — Samson Bélair Deloitte & Touche — LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

2699701-D

VENTE D'AVANT NOËL

GRANDE LIQUIDATION DE TAPIS PERSANS

Embargo commercial États-Unis / Iran
Un grossiste local a importé récemment plusieurs cargaisons de tapis persans de qualité afin de les mettre sur le marché au Canada. En raison de l'EMBARGO COMMERCIAL ÉTATS-UNIS/IRAN, les tapis persans venant d'Iran ne peuvent être vendus aux États-Unis, ce qui a permis à un grossiste local d'acheter ces tapis à prix spécial. Cependant, comme les objectifs prévus n'ont pas été atteints et que plusieurs commandes en gros ont été annulées, cette société éprouve des problèmes. Afin de respecter ses obligations financières envers ses fournisseurs de l'étranger et pour minimiser ses pertes, elle nous a confié le mandat de liquider sans délai ces lots de tapis par

VENTE PUBLIQUE

TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX entièrement tissés main

Tapis de grandes et moyennes dimensions, de 5' x 3' à 12' x 16', qui plairont aux plus exigeants. Cette vente comprend: Qum en soie, Tabriz, Naghasheh laine et soie, Tabriz Mahi, Kashan, Nain laine/soie, Mashad, Kerman, Malayer, Ardabil, Hanz, Meshkin.
Plus certaines pièces antiques, Isfahan base en soie et plusieurs tapis tribaux et tapis de passage jusqua 22' de longueur.

Tous les tapis
100$ à 1 500$

CHÈQUE — VISA

Premiers arrivés, premiers servis
Vendredi 27 novembre 1998 - 13 h à 19 h
Samedi 28 novembre 1998 - 11 h à 19 h
Hôtel Ruby Foo's
7655, boul. Décarie, Montréal
(514) 731-7701

2704827-D

La vigilance s'impose pour les clients d'Eaton

Le système de gestion des prix provoque beaucoup d'erreurs

MARIE TISON
Presse Canadienne

Dans le cadre d'une enquête réalisée par Option consommateurs auprès de six grands magasins, le système de gestion des prix et de lecteurs optiques de chez Eaton a présenté un taux d'erreur de 41 %.

Sur 72 articles en solde achetés par deux enquêteurs dans deux succursales différentes de chez Eaton, 30 ont été facturés au prix original, et non pas au prix de solde annoncé.

Les enquêteurs ont ainsi payé 173,23 $ de trop sur une facture de 868,69 $.

La piètre performance provient du fait qu'Eaton n'inscrit pas les prix des soldes de courte durée dans son système informatique, a expliqué la directrice d'Option consommateurs, Mme Louise Rozon, en conférence de presse hier.

« On se fie à la mémoire des caissiers », a-t-elle déploré.

Eaton n'a pas rappelé la Presse Canadienne.

Les résultats de l'enquête paraissent dans le numéro de décembre de la revue *Protégez-Vous*.

Pour les six grands magasins, le taux moyen d'erreur est de 15,5 %, ce qui équivaut à une somme de 378,31 $ payée en trop sur une facture globale de 4581,72 $.

Seul Wal-Mart a obtenu une note parfaite : aucune erreur pour 72 achats. C'est que cette chaîne n'offre pas de soldes, et que son système informatique n'a donc pas besoin d'être modifié à diverses reprises, a expliqué Mme Rozon.

Canadian Tire a enregistré un taux d'erreur de 4,2 %, mais ces erreurs étaient en faveur du client, ce qui a permis aux enquêteurs de bénéficier d'un « rabais » inespéré de 12,08 $ sur une facture de 697,99 $.

Tous les autres grands magasins ont commis des erreurs au détriment du client. Sears a présenté un taux d'erreur de 23,6 % et Zellers, un taux d'erreur de 12,5 %.

Mme Rozon a affirmé que ces erreurs n'étaient pas dues à la technologie elle-même : les lecteurs optiques de codes sont très perfectionnés. Le problème réside plutôt dans l'inscription des données dans le service informatique.

La Baie

L'année dernière, Option consommateur avait effectué une enquête semblable. La Baie avait alors obtenu le pire résultat, avec un taux d'erreur de 26 %. Comme Eaton, elle se fiait à la mémoire des caissiers.

Cette année, la chaîne s'est reprise et a obtenu un taux d'erreur de 11,1 %.

« C'est possible de s'améliorer », a commenté la présidente de l'Office de la protection du consommateur, Mme Nicole Fontaine.

Mme Fontaine a fait valoir que cette étude montrait l'importance d'obliger les commerçants à apposer un prix sur chaque article offert en magasin.

D'ailleurs, un sondage Angus Reid commandé par l'Association des consommateurs révèle que plus de 90 % des Québécois veulent qu'un prix de vente soit apposé sur chaque produit.

Mme Fontaine a rappelé que l'article 223 de la Loi sur la protection du consommateur obligeait déjà les commerçants à inscrire le prix de vente sur chaque produit. Seuls les articles qui coûtent moins de 0,40 $ sont exemptés.

L'industrie soutient cependant que les lecteurs optiques rendent inutile le marquage unitaire des prix.

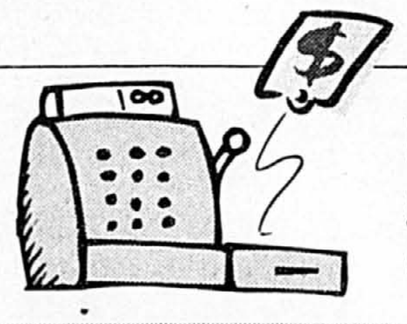

Erreurs dans la gestion des prix en magasin

Commerce	Poucentage d'erreur	Total facturé	Somme en cause
Aucune erreur			
Wal-Mart	0 %	733,22 $	0,00 $
Erreurs en faveur du commerçant			
La Baie	11,1 %	700,87 $	31,98 $
Zellers	12,5 %	722,98 $	44,71 $
Sears	23,6 %	857,97 $	140,47 $
Eaton	41,7 %	868,69 $	173,23 $
Total	**14,8 %**	**3 150,51 $**	**390,39 $**
Erreurs en faveur du consommateur			
Canadian Tire	4,2 %	697,99 $	-12,08 $
Total	**0,7 %**	**697,99 $**	**-12,08 $**
Grand total	**15,5 %**	**4 581,72 $**	**378,31 $**

Source: Option consommateurs Michèle Lecavalier -- **(PC)**

« *On n'est pas dans la* business, *nous autres, de renouveler le fédéralisme. C'est clair ça.* »
Lucien Bouchard, *La Presse*, 14 nov. 1998

Voilà le vrai sens du VOTE de lundi

un vote péquiste = un engagement irréversible dans le processus de séparation

un vote LIBÉRAL = se garder toutes les portes ouvertes et ainsi choisir son avenir

Autorisé et payé par Alain Paquin, agent officiel du Parti libéral du Québec.

PARLEZ à la carte

CANTEL MD AT&T MC

PAS DE FACTURES MENSUELLES, PAS DE VÉRIFICATION DE CRÉDIT, PAS DE CONTRAT : PARLEZ À LA CARTE EST LA SOLUTION IDÉALE POUR ILLUMINER NOËL SANS FIL. Lorsque vous faites l'achat d'un téléphone sans fil Mitsubishi à grand écran rétro-éclairé avec chargeur rapide intégré pour seulement 150 $, vous obtenez aussi une valeur de 75 $ de cartes Parlez à la carte — une carte-minutes d'une valeur de 25 $ à l'achat du téléphone et deux autres d'une valeur de 50 $ avec le coupon* que vous devez nous retourner par la poste. Et contrairement à d'autres téléphones sans fil prépayés, vous profitez d'une couverture s'étendant bien au-delà des grands centres. Une autre excellente suggestion de cadeau est l'ensemble de Noël Parlez à la carte, des cartes-minutes d'une valeur totale de 50 $. Pour les offrir, vous avez le choix entre deux cartes de souhaits : l'une fait jouer un air de Noël, l'autre un enregistrement de vos propres souhaits. Les cartes-minutes peuvent être utilisées avec la plupart des téléphones sans fil. Offert chez certains détaillants.

Maintenant, tout le monde peut recevoir un téléphone sans fil. Et jusqu'à Noël, nous incluons 75 $ de temps d'antenne !

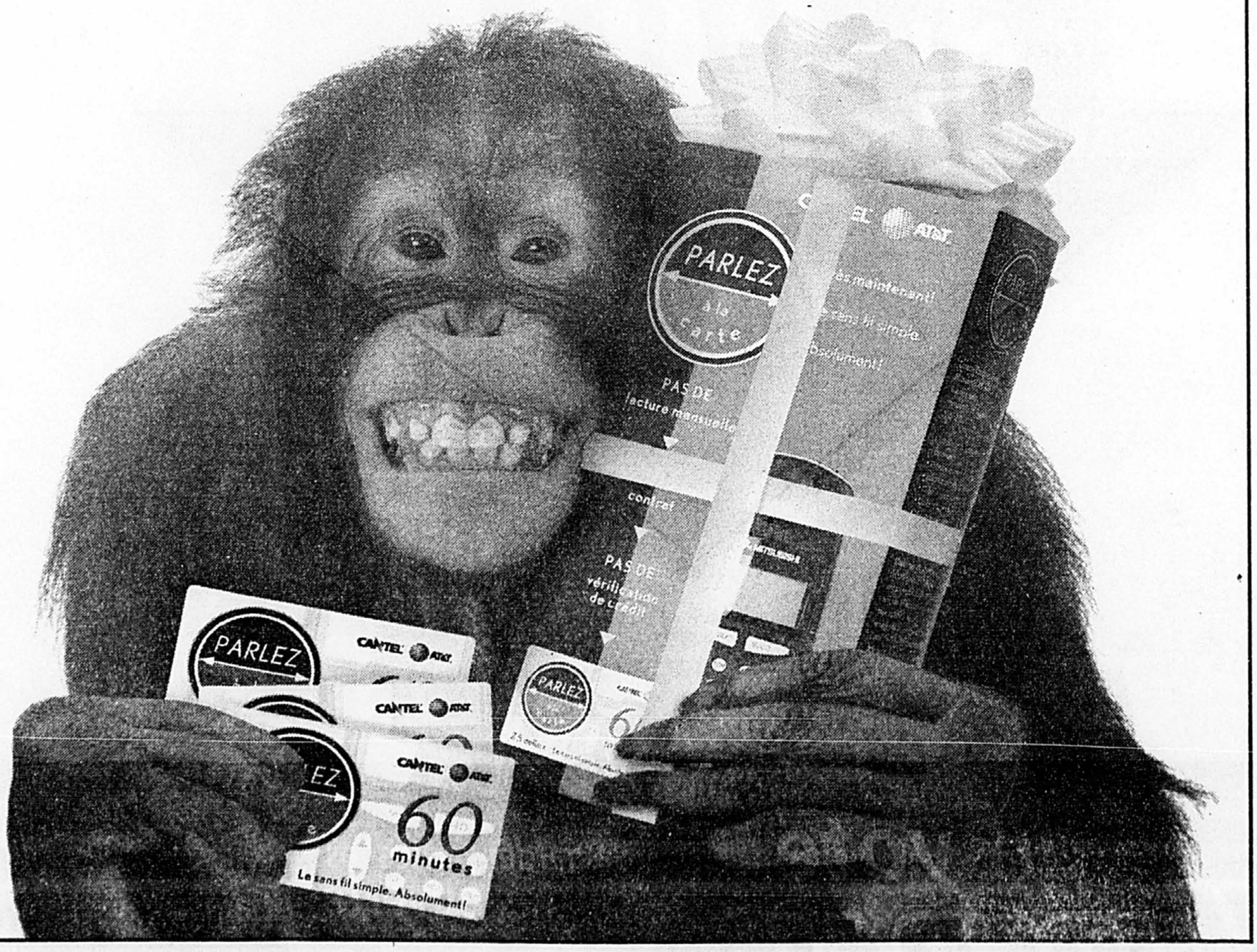

CANTEL AT&T
Agent autorisé

CELLULAND DORVAL
11275, ch. de la Côte-de-Liesse
(514) 631-7777

CELLULAND MONTRÉAL
5341, rue Ferrier
(514) 731-5849
5326, ch. Queen Mary
(514) 483-3388
4146 A, rue Ste-Catherine O.
(514) 934-0707
5829, rue St-Hubert
(514) 278-3206
6670, rue St-Jacques
(514) 481-8455
5429, boul. St-Laurent
(514) 278-1873

CELLULAND MONTRÉAL-NORD
3453, rue Fleury E.
(514) 955-7000

CELLULAND BROSSSARD
8245, boul. Taschereau
(450) 445-5654

CELLULAND HULL
725 E, boul. de la Carrière, Unité E
(819) 777-6063

CELLULAND LAVAL
345, boul. Chomedey
(450) 682-4826
216, boul. Curé-Labelle
(450) 963-3001
155 D, boul. des Laurentides
(450) 629-6609
5528, boul. des Laurentides
(450) 625-6633

CELLULAND SAINT-LAURENT
1896, boul. Thimens
(514) 333-0636

CELLULAND SAINT-LÉONARD
5110, rue Jean-Talon E.
(514) 723-4258

CELLULAND SAINT-JÉRÔME
34, boul. de Martigny O.
(450) 432-2414

MONTRÉAL
CELLULAIRE LOCH
1008, rue Clark, bur. 206 B
(514) 954-0287
416, boul. Jean-Talon O., bur. 100
(514) 272-2355

FORTIN AUTO RADIO
5540, boul. Métropolitain E.
(514) 255-2720

TEL-LOC
426, rue Guy
(514) 938-3800

BELCEIL
COMMUNICATIONS MONTÉRÉGIE
203, boul. Laurier
(450) 467-9911

CAP-DE-LA-MADELEINE
RDS RADIO
557, rue des Érables
(819) 379-2223

CARIGNAN
RADIO D'AUTO FÉLIX
2255, ch. de Chambly
(450) 658-5241

DORION
UNICEL ENR.
64, boul. Harwood, bur. 101
(450) 424-7082

LAVAL
LAVAL CELLULAIRE
2119, boul. du Carrefour
(450) 682-9911

POINTE-AUX-TREMBLES
COMMUNICATIONS M.S.
12870, rue Sherbrooke E.
(514) 642-2308
11855, rue Victoria
(514) 645-9271

ST-JEAN
VIDÉOLOGUE DE ST-JEAN ENR.
989, boul. du Séminaire N.
(450) 349-1199

SAINT-LÉONARD
FOXTEL
4255, boul. Métropolitain E.
(514) 593-7333

SAINT-TIMOTHÉE
BOULEVARD ÉLECTRONIQUE
5271, boul. Hébert
(450) 371-0931

OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
CELLTEL
950, boul. St-Jean, bur. 5
(514) 426-9999

VICTORIAVILLE
COMMUNICATIONS SPECTROCOM
99, boul. des Bois Francs S.
(819) 752-6935

*Gratuit avec le coupon que vous devez retourner par la poste. Cette offre se termine le 31 décembre 1998. Une fois mise en service, la carte Parlez à la carte vient à échéance après 60 jours. Les minutes non utilisées ne sont pas remboursées. Obtenez tous les détails chez le détaillant le plus près de chez vous. **Rogers Cantel Inc. ***AT&T Corp. Utilisé sous licence.

Vous voulez en savoir davantage ?
Contactez-nous au 1 888 692-7410 ou
au www.cantelatt.com

RadioShack FUTURE SHOP LA CABINE TÉLÉPHONIQUE Dans les magasins participants : PHARMAPRIX BUREAU EN GROS CELLULAND

270280-D

Les citoyens du Val St-François bloquent la 55

Presse Canadienne
CANTON MELBOURNE

Exaspérés par les dernières décisions donnant gain de cause à Hydro-Québec dans son projet de construction de ligne électrique de 735 kv entre les postes Des Cantons et Hertel, une trentaine de citoyens du Val St-François ont fait un coup d'éclat en fin d'après-midi hier. Ils ont occupé un tronçon de la route 55, dans les Cantons de l'Est.

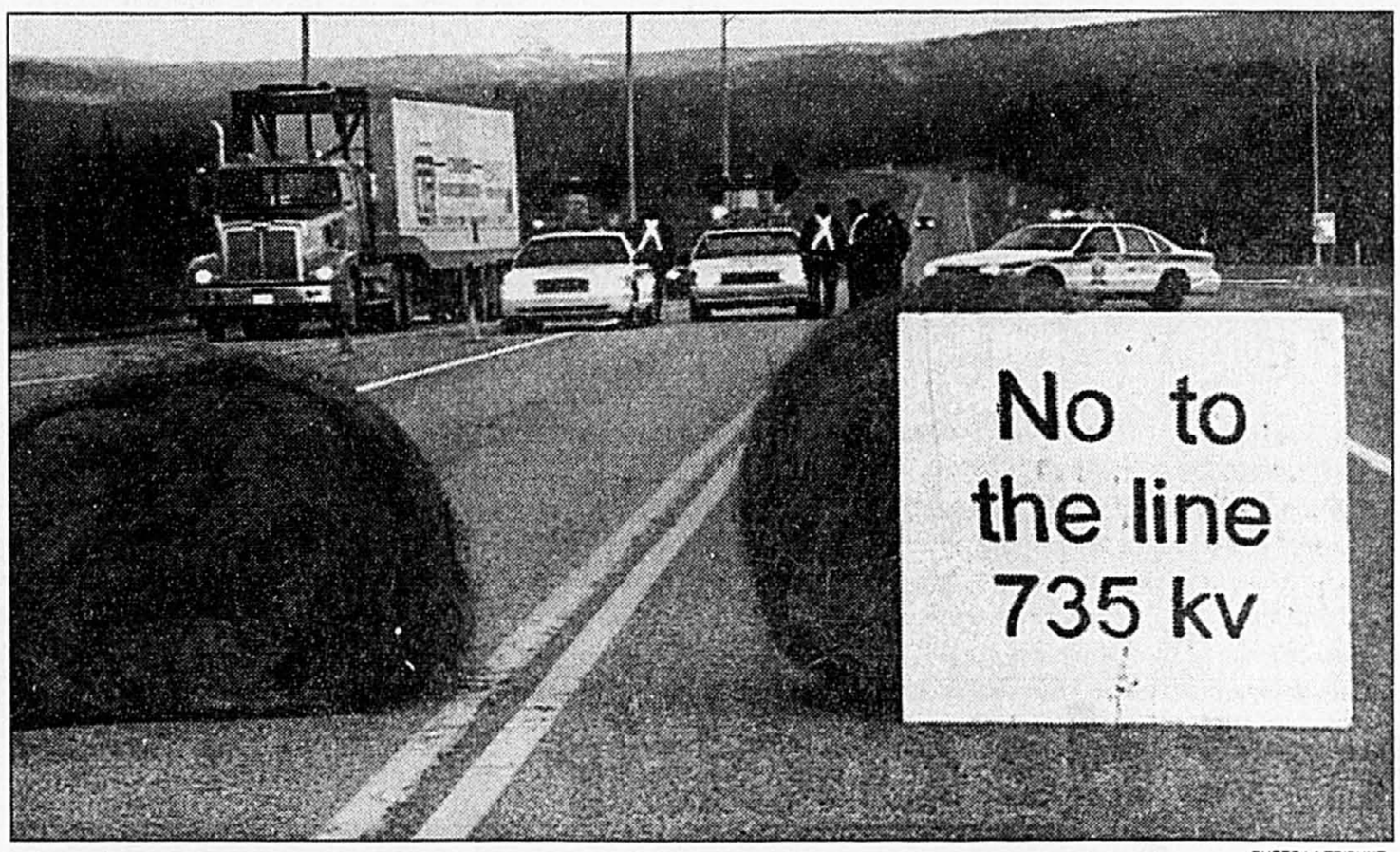

PHOTO LA TRIBUNE

Les citoyens du Val St-François ont dressé des barricades sur un tronçon de la route 55 dans les Cantons-de-l'Est. Des tracteurs, des balles de foin et une roulotte ont été amenés sur les lieux. Les manifestants disposent d'un poêle, de bois de chauffage, de sacs de couchage et de provisions.

Ils veulent ainsi sensibiliser l'opinion publique face « aux excès du gouvernement Bouchard et Hydro-Québec » dans cet épineux dossier qui continue de faire couler beaucoup d'encre dans le Val Saint-François.

« Si nous agissons de la sorte, c'est que nous en avons ras le bol. Depuis le début de ce dossier, nous avons été gentils mais là on en a assez. On a décidé d'ériger un barrage sur la 55 parce qu'il semble que ce soit la seule façon de se faire écouter par ce gouvernement », a expliqué Monique Fournier, présidente du comité des Citoyens du Val Saint-François.

La décision de dresser des barricades sur ce tronçon de la route 55 a été prise tôt en matiné hier, et c'est d'un commun accord que les membres du comité et sympathisants à leur cause ont décidé de participer à ce geste symbolique.

« Nous sommes convaincus de défendre une cause juste, et nous sommes victimes d'un paquet d'injustices depuis le début. Les gens doivent comprendre que si Hydro et le gouvernement par ses décrets, nous écrasent sans rien dire, ce sera au tour de d'autres citoyens dans différents coins du Québec à subir le même sort. Cela, nous ne le voulons pas et nous le décrions », a t-elle dit.

Une trentaine de membres du comité des Citoyens du Val St-François ainsi que des propriétaires touchés par le projet de ligne électrique de 735 kv ont pris possession d'un tronçon d'une longueur d'un kilomètre sur l'autoroute 55 à la hauteur du Canton de Melbourne.

Le barrage a été installé vers 15 h 30 et dès les premiers instants les automobilistes et camionneurs qui circulaient ont dû emprunter les détours proposés par les bretelles d'accès.

Cette prise de possession s'est faite sans heurt et les autorités policières ont gardé un contact constant avec les responsables de ce coup d'éclat. Dans les minutes qui ont suivi une demi-douzaine d'autopatrouilles de la Sûreté du Québec du poste Val St-François ont pris position pour contrôler la circulation routière.

Du côté de la Sûreté du Québec on évaluait la situation d'heure en heure et la priorité était accordée à la sécurité. En début de soirée il n'était toujours pas question d'une intervention pour faire évacuer les protestataires.

Des tracteurs, des balles de foin et une roulotte ont été amenés sur les lieux. Les manifestants disposent également d'un poêle, de bois de chauffage, d'une génératrice ainsi que de sacs de couchage et des provisions.

Les membres et sympathisants du comité des Citoyens du Val St-François ont l'intention de demeurer sur les lieux tant qu'ils n'auront pas obtenu de la part du premier ministre Lucien Bouchard les réponses à leurs questions, notamment en ce qui a trait à l'urgence de réaliser les travaux de cette ligne électrique.

« On veut que Lucien Bouchard vienne nous dire c'est quoi l'urgence pour effectuer les travaux de cette ligne électrique », de dire Mme Fournier. Hydro-Québec a indiqué il y a quelques semaines que cette ligne ne sera jamais contruite en temps, et dans ce cas-là où est l'urgence de la construire ?

« Pourquoi avoir adopté toute cette série de décrets et continué à bulldozer les citoyens lorsqu'on sait depuis le début que le temps serait trop court pour agir ? », s'est interrogée la présidente du comité des Citoyens qui réclame à nouveau un moratoire sur ce projet.

La GRC enquête sur un fonctionnaire de l'immigration

Clifford Fox est soupçonné de pratiques douteuses liées au statut de réfugié accordé à des Russes

RIMA ELKOURI

Un fonctionnaire de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), Clifford Fox, fait l'objet d'une enquête de la GRC relativement à des pratiques douteuses liées à l'octroi du statut de réfugié à des immigrants russes.

Une perquisition au bureau de ce fonctionnaire soupçonné d'abus de confiance a été effectuée le 12 novembre par la Section des délits commerciaux de la GRC. Depuis ce jour, M. Fox n'est pas retourné au travail.

M. Fox est chargé depuis 1993 de la supervision d'agents à l'unité du processus accéléré à la section du statut de réfugié de la CISR. La dénonciation accompagnant le mandat de perquisition indique qu'il aurait facilité les procédures de plusieurs demandeurs faisant affaire avec une consultante en immigration d'origine russe, identifiée comme étant sa maîtresse.

Selon des informations obtenues par la GRC, cette consultante se chargeait de recruter des ressortissants russes pour des avocats en immigration. Ces immigrants ne parlant en général ni anglais ni français, la consultante s'occupait de traduire les documents officiels et de rédiger l'historique des clients dont le dossier était ensuite présenté à Clifford Fox. Elle leur faisait payer entre 800 $ et 3000 $ pour ses services.

Après étude des dossiers de cette consultante présentés devant M. Fox, la GRC dit avoir découvert « plusieurs anomalies », tels des documents manquants. « (Dans) certains cas, les demandes d'audition au processus accéléré étaient approuvées par Fox le jour même de leur réception au bureau du CISR. » Cela porte à croire que M. Fox « n'aurait pas suivi les règles administratives » afin, probablement, de faciliter ou d'accélérer les demandes d'audition des clients de cette consultante en immigration, allègue la GRC.

Le gendarme Léo Monbourquette, de la GRC, a indiqué hier que l'enquête progressait et que des accusations seront peut-être portées.

Jointe à la résidence qu'elle partage avec Clifford Fox, la consultante en immigration a dit ne pas vouloir commenter les allégations. « Je pense que les accusations vont tomber quand on en saura un peu plus. Il n'y a rien de mal qui a été fait. »

De son côté, la CISR mène une enquête administrative interne. « L'enquête de la GRC ne porte que sur une cinquantaine de dossiers saisis. Nous, on va aller plus loin que ça », a dit hier le porte-parole de la CISR, Jacques Ayotte, précisant que tous les dossiers traités par M. Fox seront passés au peigne fin. Si des accusations sont portées, M. Fox pourrait être suspendu sans solde, dit-il.

L'enquête de la GRC a révélé qu'entre le 1er janvier 1995 et le 31 janvier 1997, Clifford Fox a entendu au processus accéléré les demandes de 57 immigrants, la majorité russophones. De ces 57, 49 ont obtenu le statut de réfugié. Un taux d'acceptation de 85 % que la GRC juge « extrêmement élevé », lit-on dans le mandat de perquisition.

Les données fournies par la CISR à *La Presse* hier révèlent que 63 % de l'ensemble des 6816 dossiers soumis au processus accéléré en 1995 et 1996 ont été acceptés. Ce taux était de 57 % en 1997, et de 77 % en 1998 (jusqu'au 30 octobre).

Le processus accéléré permet au demandeur qui a un dossier limpide d'obtenir son statut de réfugié de trois à six mois après sa demande. La présentation de pièces d'identité valides et non contestées est un des critères pour y avoir accès. Dans le cas d'un processus régulier, avec audiences, les délais sont de six mois à un an.

Dormez comme un bébé...

...Après avoir payé le PLUS BAS PRIX en ville pour un matelas Sealy ou Simmons, rien de plus facile.

Nous vous offrirons 10 %*
SI VOUS TROUVEZ LA MÊME MARCHANDISE AILLEURS À PLUS BAS PRIX, NOUS RESPECTERONS NON SEULEMENT CE PRIX MAIS NOUS VOUS ACCORDERONS *UN RABAIS ADDITIONEL DE 10 %!*

Un bonus extra!
❶ LIVRAISON GRATUITE
❷ INSTALLATION GRATUITE
❸ CADRE DE LIT GRATUIT
❹ RETRAIT GRATUIT DU VIEUX MATELAS

Sealy Posturepedic
❶ Le Edgeguard™ pour 10% plus de surface de sommeil.
❷ Le base Stressfoam™ exclusive assure une durabilité maximale.
❸ Ressorts exclusifs Posturetech™ vous donnent le meilleur support.

LE CHARMEUR À partir de 99 $
CHIRO POSTURE À partir de 149 $
ROYALE ULTIMA À partir de 199 $
POSTUREPEDIC À partir de 299 $
POSTURE DELUXE CLASSIC À partir de 349 $
POSTURE DELUXE ÉLITE À partir de 549 $

SIMMONS CANADA INC.
Tout nouveau profil avec ressorts indépendants pour un confort et un support ultime.

BEAUTYSLEEP EVASION À partir de 189 $
BACK CARE ECSTASY À partir de 299 $
BEAUTYREST DELUXE À partir de 399 $
BEAUTYREST SUPREME À partir de 499 $
WORLD CLASS DUAL COMFORT À partir de 599 $
BEAUTYREST ALLUSION À partir de 699 $

MATELAS «PAYEZ ET EMPORTEZ», À PARTIR DE 36** $

De plus... NE PAYEZ RIEN PENDANT UN AN! ou NOUS PAYONS LA TVQ ET LA TPS*!

LITS EN LAITON ET EN FER
Plus de 1 000 modèles et couleurs aux plus bas prix garantis!

LE SUPERCENTRE DE LA MODE
LINEN CHEST

Centre ROCKLAND 341-7810 | Place Portobello BROSSARD 671-2202 | Les Cèdres LAVAL 681-9090 | CATHÉDRALE 282-9525

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

* Nous vous accorderons une réduction équivalente à la TPS et la TVQ.
2703897-D

Avant de choisir un fournisseur de téléphones mobiles, il faut connaître les prix.

En voici un nouveau.

Prix d'excellence en service à la clientèle de l'ICSA

Le prix que vient de nous décerner l'International Customer Service Association, nous le devons à nos employés. C'est surtout grâce à eux que la satisfaction de notre clientèle s'élève à 87 % et que notre taux de désactivation est le plus bas de toute l'industrie. Des détails qui comptent quand on veut être bien servi.

ICSA
INTERNATIONAL CUSTOMER SERVICE ASSOCIATION
www.icsa.com

Bell Mobilité[MD]

Communiquez comme personne

[MD]Marque déposée de Bell Canada. Utilisée en vertu d'une licence.